
Pleine-page
C.A.U.E de la Seine-Maritime - Mai 2010
ACTIVITÉS
2009
Architecture
Urbanisme
Paysage
Environnement
Économie d'énergie



Éditorial

Depuis sa création en 1978, le C.A.U.E était installé rive gauche à Rouen dans le quartier Saint Sever. Les mutations urbaines du quartier nous obligent à chercher un autre lieu. Une commission « locaux » s'est mise en place avec nos administrateurs. Au bout de trois années de recherches, nous avons l'opportunité d'acquérir une maison à Petit Quevilly, près du métro, des grands axes de l'agglo et du centre. Le quartier est en plein renouvellement et nous pensons pouvoir apporter notre contribution à cette évolution.

Le bâtiment est ancien et nécessite une extension. La conception du projet a été confiée à un jeune architecte Laurent Protois qui a une bonne expérience et un regard très novateur. Dans ce nouveau lieu, notre équipe trouvera de meilleures conditions de travail pour remplir ses missions et pourra vous accueillir efficacement, renforçant ainsi sa capacité de service public d'assistance en architecture, en urbanisme et en environnement auprès des particuliers et des collectivités. C'est une nouvelle page qui va se tourner. La constante augmentation du nombre de nos adhérents (8 communes sur 10 nous soutiennent) témoigne que nous devons être au plus près des préoccupations des acteurs de l'aménagement du territoire.

Ainsi, notre maison sera la vôtre : vous aurez la possibilité de venir suivre des formations et trouver des documents au centre de ressources. Le bâtiment programmé autorisera l'accueil de groupes dans un espace équipé, lumineux et peu énergivore… et même dans un jardin pour des animations en extérieur. Les locaux seront bien entendu accessibles à tous, nous portons une attention particulière à ce point très actuel dans nos communes, comme vous le savez.

Cette opération, soutenue financièrement par le Département, se fait dans un contexte économique difficile : la taxe sur les permis de construire accusant une forte baisse ne nous autorise à aucun dépassement budgétaire.
L'architecture sera contemporaine dans le respect du patrimoine, selon la définition même de notre mission. Le projet est porteur et constituera un renouveau pour toute l'équipe que je félicite ici pour sa motivation et son professionnalisme.



Dany Minel,
Président du C.A.U.E 76

Sommaire

c.a.u.e de la Seine-Maritime
5 rue Louis Blanc - BP 1283 - 76178 Rouen cedex 1 - Téléphone : 02 35 72 94 50
Télécopie : 02 35 72 09 72 - E-mail : caue@caue76.org - Site Internet : www.caue76.org
Rédaction : C.A.U.E 76 - Directrice de la publication : Evelyne Forest
Impression : Iropa - Mai 2010



Paysage des zones d'activités,
conseil pour la future extension de Fécamp-Basbeuf

La zone industrielle de Basbeuf, déconnectée des zones urbanisées de l'agglomération de Fécamp, s'inscrit dans le paysage ouvert du plateau cauchois.

Le projet d'extension, nécessaire sur le plan économique, aura un impact très fort sur le plan paysager : l'urbanisation s'installera à l'Est de la Route Départementale et créera une continuité bâtie de part et d'autre de la voie. En effet, cette dernière va traverser la zone et non plus la longer. Sollicité par la Communauté de Communes de Fécamp, le C.A.U.E a analysé le site et proposé des conseils pour une intégration paysagère du projet.

L'arbre omniprésent

Le paysage environnant la Zone Industrielle est typique de la campagne cauchoise : plaine agricole ponctuée de clos-masures entourés de talus plantés d'arbres. Ces rideaux végétaux monumentaux se perçoivent de loin.
L'arbre étant une composante essentielle du paysage environnant, il doit être pris en compte dans la composition générale de la zone d'activités. Le végétal ne doit pas être réduit au remplissage d'espaces délaissés ou à une simple fonction d'agrément. Les arbres structureront l'espace et marqueront les limites de la zone. Ils contribueront à redonner une image valorisante des abords tout en préservant des vues signalant les entreprises.

Une hétérogénéité architecturale

Les bâtiments des entreprises installées sur la ZI présentent des hauteurs, des matériaux et des coloris de façades très divers. L'architecture est souvent strictement fonctionnelle. Les parkings, peu intégrés et en visibilité directe sur la rue, devront être pris en compte dans la réflexion paysagère et dans la gestion des eaux pluviales.
Les préconisations du C.A.U.E pour la future extension favorisent l'insertion de la zone d'activités en composant une trame paysagère en lien avec le paysage environnant. En lisière, il est recommandé de créer une zone plantée intégrant des arbres de haut-jet, sur plusieurs rangées et sur une bande suffisamment large et dense. Des transparences et des ouvertures seront aménagées ponctuellement afin d'ouvrir des vues vers les entreprises.

Constituer une "coulée verte" à l'Est, le long du hameau de Gournay

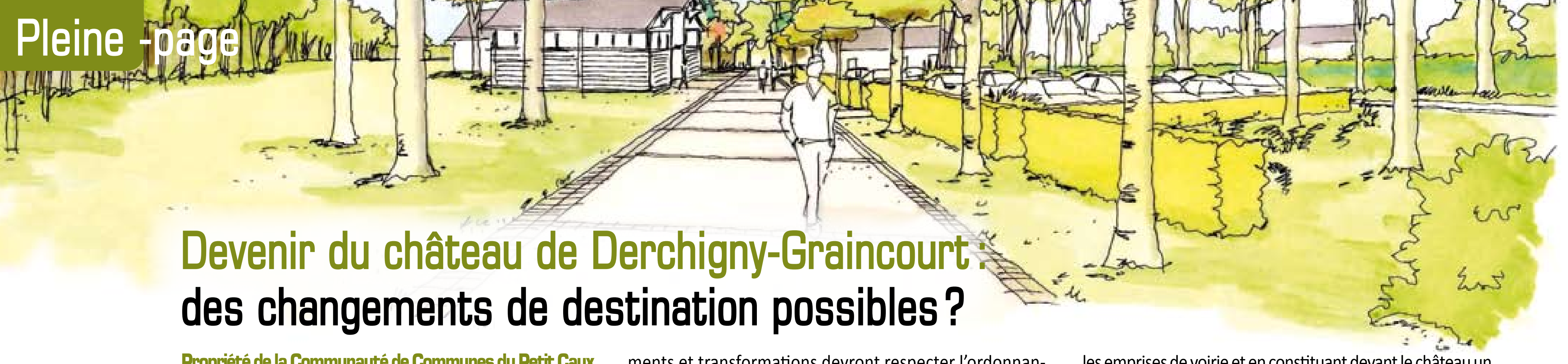
Afin de réduire les nuisances que pourraient occasionner la création d'une zone d'activités à proximité des habitations du hameau, il serait intéressant de créer une «coulée verte» qui associe des zones arborées et des prairies gérées de façon extensive. Elle offrira des liaisons douces en continuité des chemins existants et intègrera des espaces de gestion alternative des eaux pluviales. Entre les habitations et la future zone d'activités, il est conseillé de mettre en place une zone paysagère de protection de type bande boisée. Cet espace, formant une zone tampon, pourra s'organiser en différentes séquences afin de créer une transition et de limiter les gênes. Des mouvements de terrain pourraient être associés aux plantations de manière à renforcer l'effet d'écran. Un ourlet boisé atténuerait l'impact de la zone d'activités de façon plus efficace qu'une bande de recul beaucoup plus large mais non paysagée.

Assurer un traitement qualitatif des espaces publics

La voie centrale qui desservira la future ZA devra s'accompagner de cheminements doux, vélos et piétons. Le gabarit de la voie carrossable, l'aménagement de ses abords, le choix des matériaux, les plantations d'accompagnement sont autant de critères à prendre en compte. Des plantations d'arbres tiges pourront être réalisées de part et d'autre de la voie.
Les entrées dans les parcelles privatives ainsi que les clôtures devront présenter un traitement homogène. Celui-ci devra être réfléchi dans une logique d'ensemble, en prenant soin de donner une place de choix au végétal. Elles contribuent en effet à valoriser la propriété privée, donc l'image des entreprises, et à qualifier l'image de la rue.

Veiller à la qualité d'aménagement des parcelles privatives

Perçue dans sa globalité, l'organisation maîtrisée du bâti donne une image cohérente et valorisante de la ZA qui contribue à sa qualité architecturale et paysagère. Les espaces libres, en visibilité avec la rue, devront être traités avec soin : gestion alternatives des eaux pluviales, situation et traitement des zones de stationnement à l'arrière, des aires de service, des aires de représentation et des zones de dépôt ou de stockage ...
L'impact des bâtiments industriels ou de bureaux est prépondérant dans le paysage de la ZA. Si la qualité formelle de chacun d'eux peut s'évaluer séparément, la zone se juge aussi dans leur capacité à coexister harmonieusement. Cette coexistence ne peut être maîtrisée que si elle est gérée par quelques règles simples qui cadrent l'implantation de la construction sur la parcelle, sa hauteur et ses proportions, la couleur des enduits, les matériaux, les variations architecturales des façades. Une composition d'ensemble, définie au travers d'un schéma d'aménagement et de certaines règles simples, permet de créer une harmonie en articulant les pleins dessinés par la densité, l'ordonnancement et les volumes des constructions et les vides. En outre, des règles concernant les futures constructions, l'aménagement des espaces libres des parcelles privatives et le traitement des limites parcellaires devront être formulées dans le règlement de lotissement afin d'assurer une qualité architecturale et paysagère d'ensemble et une image valorisante de la future zone.



Devenir du château de Derchigny-Graincourt : des changements de destination possibles ?

Propriété de la Communauté de Communes du Petit Caux, l'ensemble foncier et immobilier du château de Derchigny-Graincourt est aujourd'hui le siège d'un centre de loisirs. La volonté de valoriser la qualité exceptionnelle du site incite les élus à réfléchir sur le développement des activités existantes et sur la recherche de vocations complémentaires afin de constituer un véritable pôle d'accueil et de loisirs : hébergement, restauration, séminaires, activités pour adolescents, bureaux de la Com Com…

La Communauté de Communes a demandé au CAUE d'établir des schémas d'organisation du site pour l'accueil de ces diverses activités. Elle souhaite aussi une réflexion sur la vocation future du château, pièce maîtresse des lieux qui a un rôle prépondérant dans la composition du site. Le château a besoin d'une réhabilitation : centre de séminaire, lieu de réception, salles de réunion ou bureaux, autant d'idées qui nécessitent, au-delà des choix politiques, une mise en parallèle avec les surfaces disponibles et les caractéristiques des espaces rencontrés. Quelle que soit la vocation à venir du château, les éventuels réaménagements et transformations devront respecter l'ordonnancement intérieur originel afin d'assurer une authenticité architecturale de l'édifice.

Le plan de masse proposé est basé sur une nouvelle organisation du site notamment en ce qui concerne les accès et le stationnement.

Il repose sur les principes suivants :

- **Constituer un bouclage** pour la desserte des lieux avec deux accès permettant de ne pas recourir au demi-tour systématique ;
- **Organiser les accès et le stationnement** principalement vers l'Est du site afin de rester fonctionnel et économe en voirie ;
- **Mettre en place une liaison piétonne** lisible et structurante pour relier les diverses activités du site ;
- **Réduire les emprises actuelles** de voirie devant le château tout en permettant un demi-tour.

Le parti pris paysager prolonge l'esprit du parc existant tout en proposant de mettre en œuvre :

- **La valorisation du paysage à l'entrée du site** en réduisant les emprises de voirie et en constituant devant le château un parc-jardin qui intègre les aménagements de la mare ;
- **La réalisation d'un système d'accès et de stationnement** dans un paysage de sous-bois le long du chemin actuel ;
- **La limitation des emprises bâties** à la partie Nord-Est du site afin de préserver le paysage et les perspectives existantes ;
- **L'aménagement d'un axe piétonnier paysagé,** mettant en relation les différentes activités avec une grande lisibilité.

Le secteur urbanisé dans lequel se situe une grande partie du domaine permet d'envisager des nouvelles constructions sans contrainte particulière au niveau du droit des sols. La qualité paysagère du site implique de rester vigilant quant à l'implantation de ces constructions en limitant le "grignotage" de la prairie.

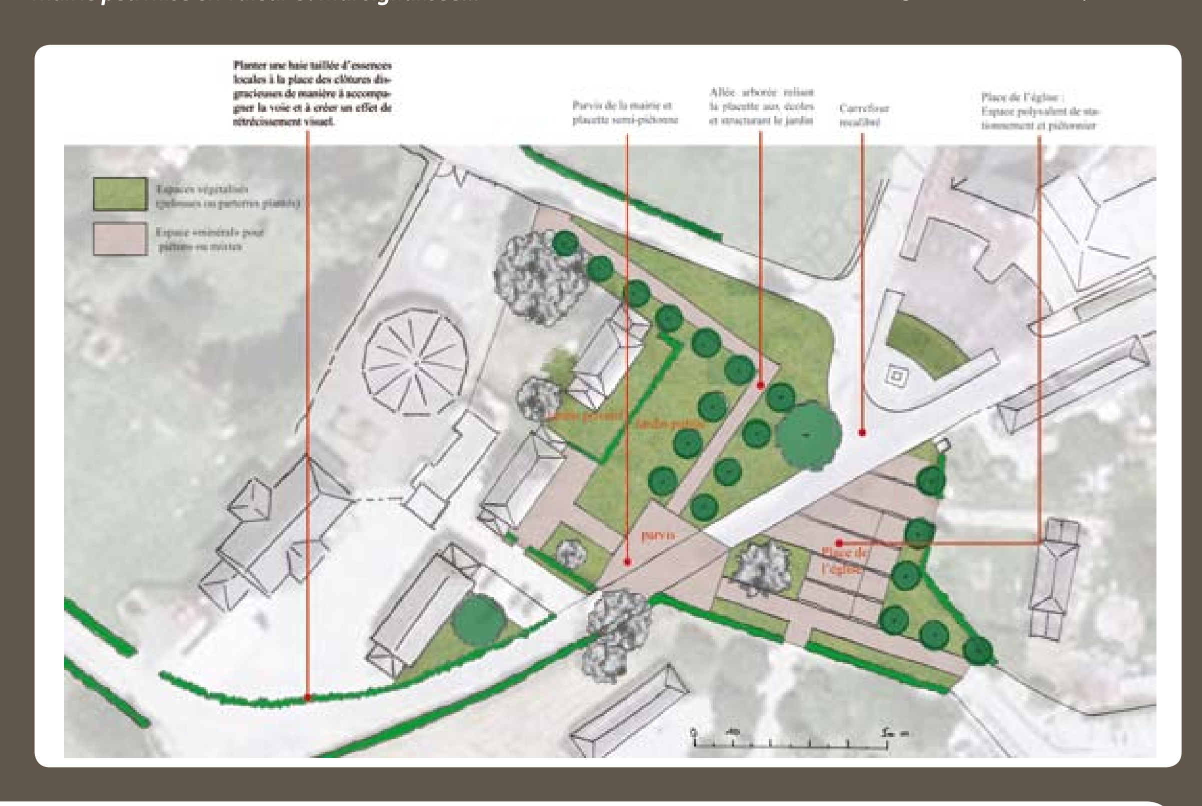
Le système végétal constitué de haies et d'arbres de haut jet permet d'intégrer efficacement les bâtiments et de servir de guide à l'insertion paysagère des nouvelles constructions ◘

Réorganisation du cœur de bourg à Vieux-Manoir

Le cœur du village s'organise autour de la voie principale, à proximité de laquelle se concentrent les bâtiments publics et les commerces. De vastes espaces libres forment un espace vert que la commune souhaite valoriser en "jardin rural". Ils constituent un véritable atout et un potentiel urbain et paysager de qualité. Pourtant, l'analyse du site révèle quelques dysfonctionnements : chaussées surdimensionnées créant une rupture entre les pôles du bourg, manque de continuité dans les aménagements accentuant la sensation de morcellement, mairie peu mise en valeur et mal signalisée…

Le C.A.U.E propose à la municipalité d'élargir sa réflexion initiale d'aménagement d'un jardin côté mairie à une réflexion plus globale sur la réorganisation du cœur du bourg. Une requalification paysagère des espaces publics permettrait d'améliorer leur qualité et leur lisibilité en adéquation avec leurs usages.

L'aménagement du centre-bourg propose une vision à long terme. Il s'appuie sur un recalibrage de la voirie et une mise en relation des deux espaces situés de part et d'autre de la voie. L'articulation des placettes et des allées permet de faciliter les déplacements des piétons entre les différents pôles et de mieux valoriser les espaces extérieurs tout en favorisant une mise en scène de la mairie. Pour mieux mettre en valeur cette dernière, l'allée d'accès est élargie et s'ouvre sur un parvis dessinant une placette semi-piétonnière.



Une allée bordée d'un double alignement d'arbres de haut-jet est créée. Reliant la placette de la mairie aux écoles, elle forme un axe structurant au centre du jardin et constitue un fond de perspective arboré orientant la vue vers la mairie. Sur la place de l'église, la zone de stationnement actuelle serait aménagée en une placette multi-fonctionnelle, permettant à la fois le stationnement et l'accueil d'animations.

Le ré-aménagement du cœur du village pourra être planifié sur le long terme et se faire par étapes.

L'aménagement du jardin en concertation

Il est proposé de finaliser l'aménagement du jardin en organisant des parterres arbustifs, des allées piétonnes, des espaces enherbés et du mobilier autour de l'allée centrale. Quelques schémas sont proposés. Il est recommandé, pour cette étape, d'associer les personnes chargées de l'entretien afin de bien prendre en compte leurs attentes et leur savoir-faire. Il serait aussi intéressant d'associer les enfants en programmant des activités pédagogiques sur le thème du jardin, de la diversité des plantes… Pour la valorisation ultérieure, une dimension pédagogique pourrait être donnée à ce jardin en mettant en place des supports d'information divers : étiquettes d'identification des végétaux, panneaux d'information sur la faune des jardins…

Choix des végétaux pour un entretien limité

Pour faciliter l'entretien des parterres, limiter les travaux de taille et donner au jardin un caractère simple mais soigné, il est proposé de constituer un tapis de plantes couvre-sol sur lequel sont répartis des arbustes libres ou taillés (topiaires) ainsi que des plantes rampantes et des bulbes. Il est conseillé de mettre un paillage naturel et biodégradable. Des plantes vivaces et des arbustes seront plantés par groupes pour former des masses buissonnantes homogènes. Quelques arbustes isolés viendront animer ces ensembles. ◘



Accessibilité aux ERP existants : mairie, écoles communales, salle des fêtes…

Depuis la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, une importance nouvelle est donnée aux facteurs environnementaux (urbain, architectural et paysager) montrant l'intérêt du travail pluridisciplinaire de réflexion et de concertation sur l'environnement physique pour diminuer, voire supprimer, les obstacles à la participation de tous. Les communes doivent tenir compte de ces nouvelles règles d'accessibilité aux ERP (Etablissements Recevant du Public) et IOP (Installations Ouvertes au Public) existants. Les délais sont maintenant pressants car les travaux pour rendre accessible les parties de bâtiment recevant du public doivent être réalisés avant le 1er janvier 2015.

Seuls des motifs techniques (nature du terrain, limite des risques inondations, contraintes d'urbanisme, structure du bâtiment) et de préservation du patrimoine (architectural, urbain ou paysager) peuvent donner lieu à des dérogations. La disproportion manifeste entre les améliorations apportées et leurs conséquences semble également être un motif admis pour l'obtention d'une dérogation.
L'esprit du législateur incite à penser les bâtiments non seulement en termes de performances techniques mais également en termes de confort et d'accueil pour tous, sans discrimination.
On remarquera qu'un aménagement bien pensé et adapté à une personne en fauteuil roulant facilite également l'accès aux poussettes, aux personnes âgées, aux très jeunes enfants…, c'est-à-dire à chacun, quel que soit son handicap.

La loi a d'ailleurs élargi la notion de handicap aux déficiences visuelles, auditives, cognitives et motrices. De fait, cette loi va également dans le sens d'une meilleure prise en compte du vieillissement de la population.
Au travers des dernières réalisations, la bonne prise en compte des déficiences visuelles, dans les aménagements extérieurs notamment, assure un véritable confort pour les personnes âgées qui conservent d'autant plus leur autonomie.
Concrètement, quand le rapport de l'état d'accessibilité a été dressé par la commission, le recensement des travaux à réaliser permet d'anticiper les dépenses par phase, avec une cohérence qui permet de répondre aux attentes de la population. La commission pourra par exemple identifier des "chaînes de déplacement" correspondant à des parcours régulièrement empruntés par l'usager et repérer les obstacles à supprimer : trottoir à surbaisser, candélabre ou poubelle à déplacer… Des aires de stationnement adaptées devront être projetées, des panneaux de signalisation ajoutés pour sécuriser un carrefour ou bien un signal sonore créé pour les malentendants… Grâce à cette commission, un calendrier de travaux peut être mis en place sur plusieurs exercices au-delà de la date du 1er janvier 2015.
Dans le cadre de ses missions d'aide à la décision, le C.A.U.E a été sollicité par de nombreuses communes pour étudier la faisabilité de projets d'améliorations des conditions d'accessibilité à différents bâtiments communaux existants.

A Mesnil-Mauger, l'ensemble mairie-école-salle polyvalente présente une configuration de son installation sanitaire très contraignante en termes d'accessibilité. Le C.A.U.E a proposé trois scénarios, évaluant pour chacun les avantages et inconvénients, les travaux à réaliser et les incidences sur le fonctionnement des différents équipements. L'attention a également été portée sur l'intérêt de créer un stationnement à proximité de ce pôle de services pour assurer la continuité de la chaîne de déplacement.

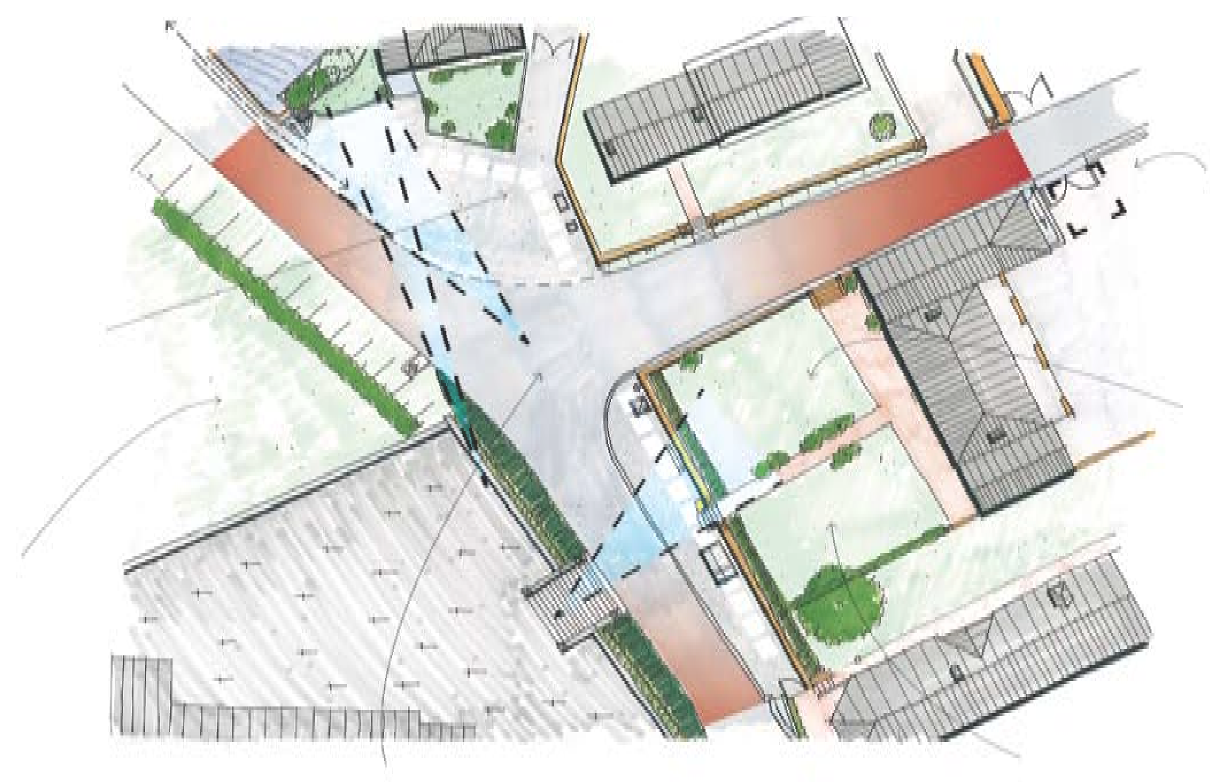
L'accessibilité est une des conditions primordiales pour que tous puissent exercer les actes de la vie quotidienne. Du logement, aux espaces publics, aux transports, l'accessibilité à toute forme de services nécessite la continuité dans la "chaîne des déplacements".



A Hermeville, depuis la réalisation de travaux de rénovation sur l'école, alors devenue accessible à tous, et de l'installation d'un défibrillateur, les élus ont souhaité porter leur attention sur l'accessibilité aux autres établissements recevant du public de la commune : la mairie, l'église et la salle polyvalente. Pour accompagner la municipalité dans cette démarche, le C.A.U.E a réalisé un pré-diagnostic pour évaluer la faisabilité de cet objectif. On retrouve des problématiques récurrentes :

- gérer les dénivelés
- créer un stationnement adapté sur la chaîne de déplacement reliant les ERP
- adapter la nature des sols des cheminements
- modifier les aménagements intérieurs pour améliorer les espaces de circulation et rendre accessibles les sanitaires, vestiaires…

D'autres communes, comme Bois l'Evêque, Manneville-ès-Plains…, qui avaient initialement sollicité le C.A.U.E pour des aménagements ponctuels de bâtiments ou d'espaces publics, ont vu leur première demande de conseil intégrée à des propositions élargies et inattendues tant les contraintes liées à la question de l'accessibilité s'imposaient. En effet, la prise en compte de l'accessibilité pour tous aux espaces publics, modifie durablement notre manière de concevoir l'ensemble des aménagements de notre cadre de vie partagé.



Construire "la ville

Extension urbaine sur des terrains en voie de mutation, une étude à Lillebonne

Depuis les années 1970, l'extension des villes et des villages s'opère sur les couronnes urbaines grignotant les terres agricoles utilisées sans état d'âme comme réserves foncières. Avec un argumentaire rodé, chaque jour, l'étalement urbain continue de progresser, gangrenant la campagne. La loi SRU n'a pas profondément modifié ce mode opératoire et rares sont les documents d'urbanisme qui, contrant cet urbanisme d'éparpillement, révèlent dans leurs diagnostics des secteurs disposant d'un fort potentiel de valorisation permettant une urbanisation rationalisée. A l'heure du Développement Durable, l'utilisation efficace et raisonnée du foncier disponible en zones déjà urbanisées devient une priorité. Ainsi, intra muros, là où il y a déjà des équipements, des commerces et du lien social, il faut identifier les terrains dits "mutables", c'est-à-dire tous les terrains dont l'affectation actuelle est en inadéquation avec les objectifs de dynamisation du secteur. Ce sont les friches industrielles, le secteurs en déshérence, les secteurs d'habitats vétustes, les secteurs d'équipements publics sous utilisés ou inadaptés au contexte urbain, les espaces publics surdimen sionnés... Il n'est plus admissible aujourd'hui de continuer à construire des lotissements à perte de vue, en laissant les centres urbains se vider. Le renouvellement urbai n'est pas une mode ou un concept, c'est une nécessité dont les générations futures nous seront redevables.



Ainsi, la commune de Lillebonne désireuse de renforcer l'attractivité de son centre ville souhaite réfléchir au devenir à moyen et long terme de deux secteurs dont l'utilisation n'est plus optimisée. Les élus ont demandé au CAUE une réflexion en amont afin de déterminer le périmètre à étudier et l'élaboration de pistes d'aménagement sur chaque zone en faisant apparaître les moyens de recoudre et prolonger le tissu urbain tout en prenant en compte les potentialités paysagères.

Le premier secteur d'étude se situe, au nord de la place Carnot, à l'intérieur du tissu urbain dense de la ville.

Il s'agit d'un îlot traditionnel dont certains espaces sont en cours de mutation. L'étude du CAUE a permis d'analyser, de manière fine, à la parcelle, les bâtiments à conserver notamment en front de rue afin de garder l'image du centre ancien, et ceux qu'il fallait démolir pour reconstruire ce morceau de ville.

Des orientations ont été dégagées afin de permettre aux élus d'appréhender le futur possible. La maîtrise foncière doit se faire par l'intermédiaire de l'Etablissement Public Foncier de Normandie avec une étude de faisabilité confiée à un bureau d'études.

L'autre secteur, à l'ouest de la place Carnot, rend compte d'une problématique complexe de recomposition urbaine à long terme. Cet espace d'environ 60000 m² est occupé aujourd'hui par des installations sportives, des équipements publics sous-utilisés et des délaissés d'espaces publics.

Le CAUE a été interpellé par la ville pour définir un schéma général d'aménagement permettant de visualiser un pré programme de restructuration. L'étude déterminera l'affectation possible et le fonctionnement global de ce quartier en regardant aussi les liens qu'il entretient avec le reste de la ville.

Le schéma proposé a mis en exergue quatre idées principales :

- **La création d'une grande place** pour faire un véritable espace central, servant à la fois de place de marché, de lieu de stationnement et d'esplanade pour les manifestations de toutes sortes, ce pourrait être le point charnière entre le nouveau quartier et les quartiers anciens ;
- **La mise en place d'une nouvelle entrée de ville,** "barreau" de liaison entre la place et la voie de contournement (RD 173) pourrait faciliter l'irrigation de ce nouveau quartier et donner une meilleure accessibilité au cœur de ville favorisant l'accès direct au centre culturel. Pour retenir le tracé de cet axe de liaison, une mise en perspective de l'église sera privilégiée ;
- **La fabrication d'un urbanisme d'îlot,** à l'image du centre ancien, a été l'option retenue dans l'étude. La densité de chacun d'entre eux est à étudier en fonction de leur proximité avec le centre ville, jusqu'à se décliner sous forme d'implantations ponctuelles en frange de la ville;
- **L'aménagement d'un parkway** en interface entre la ville et la voie de contournement qui pourrait alors devenir un boulevard urbain. Cette disposition paysagère permet de mettre la ville à distance des nuisances directes d'une voie de circulation importante tout en proposant un potentiel de stationnement. Elle rend possible un traitement valorisant compatible avec une certaine urbanité. Dans cet espace la mise en valeur de la rivière "le Commerce" sera un atout pour favoriser la qualité paysagère du secteur.

Cette étude a ouvert des portes sur les potentialités de ce territoire, même si elle est très prospective, elle permet de sédimenter une première réflexion qui fera son chemin en envisageant des scénarios à long terme. ■

sur la ville”

Plans de références à Etretat

Alors que le site est mondialement connu pour la beauté prestigieuse de ses falaises, les élus de la ville d'Etretat sont préoccupés par l'image que reflète aujourd'hui une grande partie des espaces publics de leur territoire communal. Ils ont donc souhaité avoir un regard extérieur de la part de professionnels de l'aménagement avant d'engager un certain nombre d'interventions de requalification.

Ces espaces caractérisés par des “vides” peuvent être abordés sous différents angles de lecture : lecture spatiale et paysagère qui doit prendre en compte trois échelles : celle de la rue, celle de la structure urbaine révélée par le parcours dans la ville et celle du site ; lecture urbaine et sociale qui permet de déceler les pratiques et les usages de ces espaces. Autrefois attribués selon des desseins politiques et des affectations ciblées (la place du marché par exemple), certains espaces aujourd'hui ont perdu leur vocation première. La multiplication des fonctions pratiquées complexifie leur lisibilité et leur utilisation ; d'autres, issus d'espaces résiduels, répondent quant à eux provisoirement à des attentes qui ne sont pas forcément partagées et valorisées. Une compréhension à la fois sensitive, fonctionnelle et urbanistique, de ces espaces est donc nécessaire pour proposer des aménagements qui traduiront le projet “politique” de la commune en accord avec les besoins et les attentes des citoyens.

La pluridisciplinarité de l'équipe du CAUE a permis, lors d'une lecture transversale des différentes thématiques, de mettre en exergue des pistes d'actions pour la requalification de ces espaces. Elles ont été au-delà de ce que les élus avaient envisagé. Certaines propositions venaient conforter ou compléter les ambitions de la ville.
D'autres pistes pouvaient laisser perplexe, par exemple celle de densifier un îlot en centre ville à la place d'une aire de stationnement pour répondre au manque de logements aidés et renforcer l'activité commerciale... Si cette éventualité de “construire la ville sur la ville” a été envisagée par le C.A.U.E lors de cette étude, elle découle également du diagnostic du PLU qui a identifié le besoin de réappropriation du centre ville par les habitants. En effet, ce ne sont pas les touristes de passage ou les résidents de villégiature qui participent à la dynamique de la ville en toute période de l'année.
Cette première étape de travail a également démontré la complexité de démarrer de façon cohérente des interventions sur ces mêmes espaces où un grand nombre de domaines interfèrent : accessibilité, déplacement, circulation, requalification paysagère... et qui, de plus, ont la particularité de se trouver à l'articulation de certains équipements communaux pour lesquels des interrogations techniques ou stratégiques sont posées. C'est pourquoi, il nous a semblé intéressant de proposer aux élus d'Etretat de poursuivre la réflexion par la mise en place d'un “Plan de Références” qui permettra d'établir une programmation de ces aménagements. Un cahier des charges réalisé conjointement par les services de l'Etat et le C.A.U.E a été mis en place pour la consultation d'une équipe de maîtrise d'œuvre pluridisciplinaire. Cette volonté d'associer des compétences diverses permettra d'aborder dans toute sa transversalité les différents domaines sans oublier les dimensions touristique et patrimoniale si particulières de ce territoire.





Reconversion du presbytère et création de logements : un nouveau quartier au centre de la Mailleraye

La commune de la Mailleraye souhaite réaliser une opération de construction de logements et la réhabilitation de son presbytère, datant du XVIIIe siècle pour y implanter des locaux associatifs. Elle a donc demandé au C.A.U.E de réfléchir à un schéma d'aménagement.

Placé en plein cœur du bourg ancien, ce terrain de 9300m² se situe dans un contexte privilégié. Il est bordé, au Nord-Est, par l'église du village et une sente permettant l'accès au terrain, il est longé, au Sud-Ouest, par un espace agricole et au Sud-Est, il est en limite d'une zone de jardins potagers privés. Enfin, au Nord-Ouest, l'ancienne école transformée en logements communaux souligne la parcelle ; son alignement sur la rue présente un caractère architectural intéressant. Le futur aménagement doit être en adéquation avec ce paysage, et reprendre les principes d'implantation des bâtiments existants, proches du site.
Le terrain concerné classé en zone UR du PLU, permet un habitat individuel jumelé ou un habitat à caractère collectif.
Au niveau urbanistique, la densification est donc possible. Les habitations reprendront le caractère aligné des bâtiments voisins et elles seront disposées, de préférence, le long des axes de circulation, de manière à dégager au Sud les jardins privatifs. L'ensemble sera ponctué de petites placettes, de sentes piétonnes et d'espaces verts qui permettront de hiérarchiser ces différents espaces publics. Le réseau viaire assurera la liaison entre le nouveau quartier et le centre du bourg en utilisant toutes les potentialités existantes sur le site. Il sera structuré, hiérarchisé ; le bouclage en sera assuré.
La mise en relation du presbytère et son parc avec le futur quartier d'habitation permet d'envisager un projet d'aménagement d'ensemble. Il a été sélectionné dans le cadre des opérations pilotes au titre du Pacte Départemental pour le Développement Durable.



Travailler à l'échelle intercommunale : les intérêts du SCOT



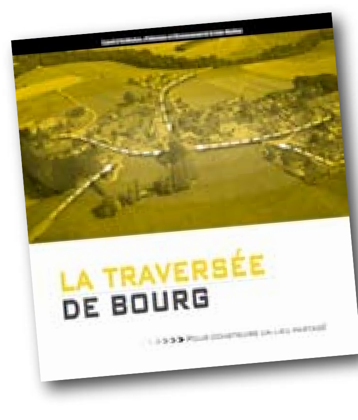
Vers quoi orienter et comment améliorer la qualité du développement des bourgs, villages et hameaux ? Lorsque ces questions sont abordées à l'échelle intercommunale, les équipes municipales redoutent de perdre une certaine autonomie sur la gestion et le devenir de leur commune. Ils ressentent une gêne à s'impliquer dans l'élaboration d'un Schéma de COhérence Territoriale. Pourtant, dans un environnement en construction perpétuelle, la fabrication du SCOT offre un moment privilégié pour mûrir une vision de territoire et identifier des objectifs à l'échelle d'un bassin de vie.
Ces questions, souvent regroupées sous le thème de la qualité du cadre de vie, font référence à l'environnement dans lequel nous trouvons : habitat, emplois, services, équipements, loisirs, modes de déplacement, paysage… Sous l'impulsion de nouveaux principes d'aménagement issus de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain et de la loi Urbanisme et Habitat ainsi que des orientations du Grenelle de l'Environnement, une nouvelle trajectoire se dessine.
Les élus qui s'impliquent dans ces travaux relèvent le défi d'une nouvelle manière de développer le territoire. Leur volonté de se former et de s'informer sur les exigences et les solutions liées à un développement durable se concrétise dans ce mouvement. Le C.A.U.E a eu l'occasion d'y participer lors de la réalisation d'un pré-diagnostic sur la qualité du cadre de vie pour le SCOT des communes de Caux-Vallée de Seine.

Vision urbaine : des pistes pour améliorer la qualité du cadre de vie

Le concept de la qualité de vie étant vaste, il requiert avant tout d'être défini entre les acteurs d'un territoire. Il peut se décliner en composantes telles que la redynamisation des centres et la création de formes urbaines plus qualitatives applicables dans les villes, les bourgs et les villages.
Sous l'éclairage des objectifs que l'on veut atteindre, il existe un choix possible d'actions.
Si l'objectif est :
- de redynamiser des centres urbains, on peut : réhabiliter les immeubles et les devantures commerciales, requalifier les espaces publics…
- de lutter contre l'étalement urbain, on peut : conforter la centralité du village, limiter la construction dans les hameaux, concevoir un habitat plus compact et du lien social, éviter la multiplication des extensions urbaines, ancrer un nouveau quartier autour d'un bâtiment patrimonial à réaffecter, fonder la vocation d'un secteur sur l'identification et la protection du patrimoine bâti et naturel, tirer partie des contraintes environnementales pour élaborer un schéma d'aménagement
- de lutter contre les ruptures spatiales, on peut : "recoudre" les deux pôles d'une commune, articuler une extension urbaine en continuité d'un quartier existant, s'inspirer du paysage local (clos-masures) pour dessiner des nouvelles formes bâties, créer des transitions entre les espaces urbain et agricole.

Pour valoriser le territoire, d'autres pistes seraient de qualifier les entrées de ville, d'aménager les traversées de bourg, de traiter les clôtures, d'identifier les points de vue à protéger vers le grand paysage, de promouvoir l'hydraulique douce.
L'action locale doit pouvoir bénéficier d'une vision globale et en amont pour faire des choix plus justes. Les collectivités, les aménageurs, les particuliers, les agriculteurs peuvent tous contribuer à l'amélioration du cadre de vie en adoptant une démarche de projet bien réfléchi. Pour mener vos projets, vous trouverez auprès de l'équipe du C.A.U.E des publications et des conseils techniques.

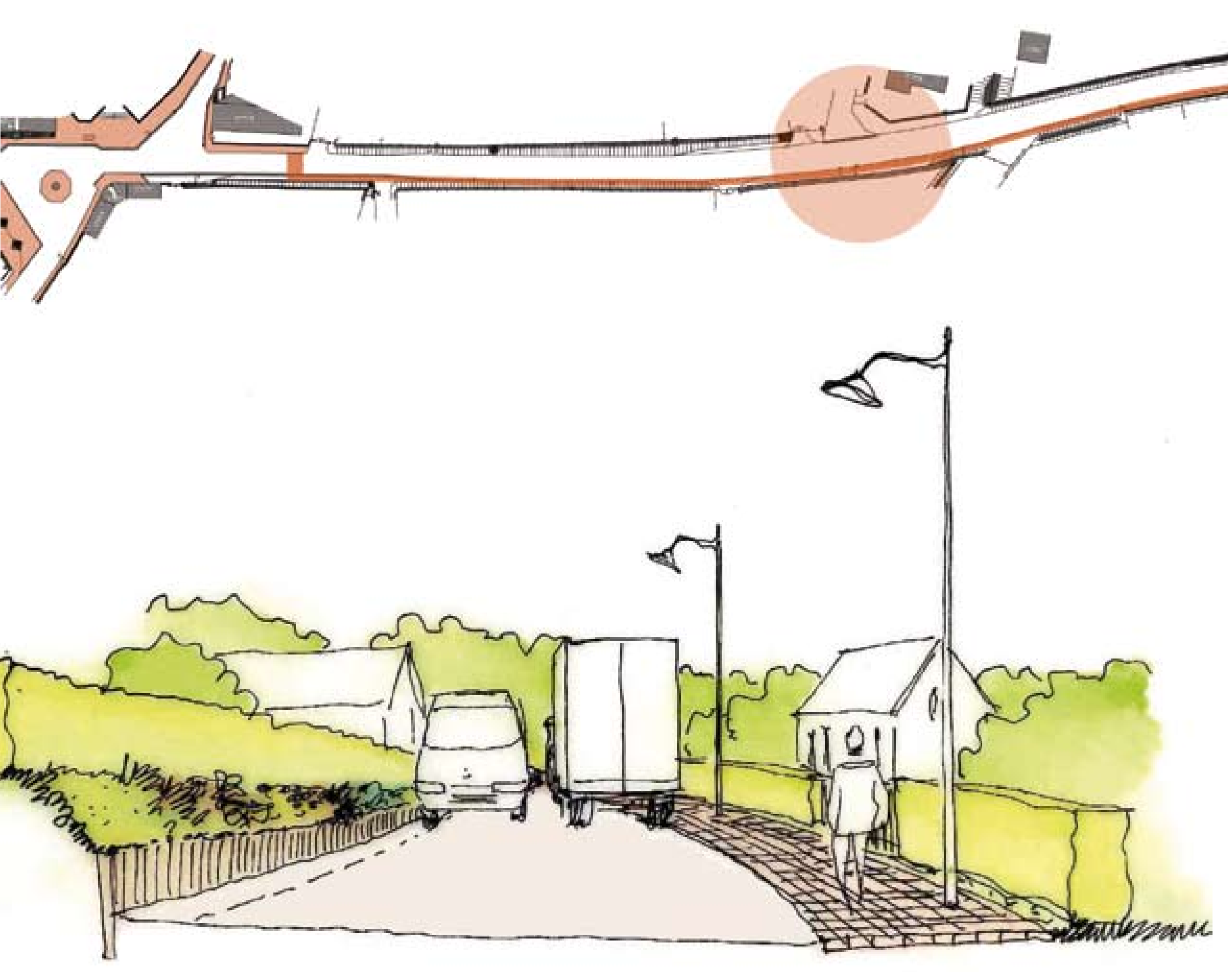
La traversée de bourg : une nouvelle plaquette



La rue principale des bourgs et des villages a subi l'évolution des modes de déplacement et la circulation routière est facteur de nuisances et d'insécurité pour les habitants riverains. Les voies ont dû répondre à de nouvelles exigences de gabarit et sont devenues des axes de transit où tous les éléments de paysage qui s'opposaient au trafic croissant ont été rabotés, effacés, dans une logique fonctionnaliste au service de l'automobile. Les chaussées se sont élargies au détriment des bas-côtés et des trottoirs ; les virages se sont allongés et adoucis pour permettre un trafic plus fluide ; des arbres, des murs ou même des maisons ont été supprimés… La présence de la voirie s'est imposée progressivement alors que les autres usages de l'espace ainsi que le paysage étaient oubliés.
Des années de pratique dans ce sens ont façonné une image un peu dégradée de nos villages et l'on constate aujourd'hui que les conditions d'une circulation trop rapide stérilisent la vie aux abords des voies. Des outils strictement routiers de type signalisations renforcées, bordures hautes, glissières métalliques, casse vitesse et autres chicanes, n'ont fait qu'ajouter confusion et surenchère à certains axes déjà très routiers.
Les aménagements de traversée des bourgs doivent concourir à une perception sans ambiguïté des zones urbanisées et des zones naturelles, de l'entrée jusqu'au point de sortie du village. Ce n'est pas la signalétique seule qui indique le ralentissement mais bien le traitement global de la voie et de ses abords qui incite et oblige au ralentissement.
Pour retrouver une vocation de lieu de vie à ces traversées, il faut programmer des aménagements importants qui prennent en compte les atouts du paysage local.
Le C.A.U.E est souvent appelé par les élus pour travailler sur cette problématique. Nous pensons que le projet est l'occasion de reconsidérer les enjeux abordés généralement sur le seul aspect de la sécurité. Il convient d'élargir le regard en dépassant le simple cordon de voirie et de prendre en compte ce qui se passe dans l'épaisseur du bourg. Il est nécessaire de sortir de la logique routière et de comprendre le site en s'appuyant sur les usages possibles des lieux, en valorisant l'existant et en recherchant la qualité de l'espace et du paysage.
Pour faire partager cet état d'esprit, nous avons souhaité aborder cette thématique dans une nouvelle publication réalisée en partenariat avec le Département de la Seine-Maritime et plus particulièrement avec la Direction des Routes. Elle va être largement diffusée à tous les élus et partenaires de notre région.







Saint-Jean-de-Folleville : proposition d'aménagement d'un chemin piéton

La Route Départementale n°81, reliant Lillebonne à Saint-Romain-de-Colbosc, traverse le lieu-dit "Le Ruel Meyer" de la commune de Saint-Jean-de-Folleville. Cette voie semble très large du fait des accotements de largeurs variables uniformément enherbés parfois dégradés et de l'absence de matérialisation du bord de chaussée.

Ces éléments, renforcés par le dégagement visuel de la longue perspective d'environ un kilomètre depuis le hameau "Les Forges", donnent à l'automobiliste une sensation de confort et de sécurité qui l'incite à dépasser les limites de vitesse autorisées. De plus, la pente allant jusqu'à 5% induit une réflexion sur la gestion des eaux de ruissellement. Un fossé discontinu existe d'ailleurs en limite de parcelle.

La municipalité souhaite aujourd'hui revoir l'aménagement de cette voirie et envisager la création d'une sente piétonne. C'est un contexte avec une marge de manœuvre très réduite : les exigences de visibilité et de sécurité sont très importantes et l'emprise est très limitée. Cependant, les qualités paysagères du site et la diversité des espaces riverains (agricoles, résidentiels, etc.) représentent une opportunité de revaloriser le bourg. C'est pourquoi, le C.A.U.E propose à la municipalité d'élargir la réflexion initiale à une réflexion plus globale sur la traversée et les entrées de bourg.

Le C.A.U.E conseille de matérialiser l'entrée d'agglomération par la création d'une place traversante : elle assurera une meilleure fonctionnalité des abords, permettra de casser la linéarité de la voie, incitera les automobilistes à ralentir et facilitera l'accès au centre-bourg. Le revêtement différencié de la plate-forme accentuera l'effet de rupture et de seuil urbain.

Une sente piétonne sera créée. Elle sera le plus possible en retrait de la chaussée et donc proche des limites des parcelles privatives. Ainsi, elle assurera confort et sécurité aux usagers et leur offrira une ambiance lumineuse et une ouverture agréable. Pour une gestion optimale des eaux de ruissellement, elle pourra être revêtue d'un sol perméable et rustique adapté au contexte rural.

Entre la sente et la route départementale, une bande plantée sera créée sous la forme d'un trottoir haut, ornementé de graminées ou de vivaces. Ce trottoir planté agrémentera la sente mais surtout sécurisera les piétons, sans poser de problèmes de visibilité aux autres usagers de la RD81.

Entre la sente et les clôtures privatives, une bande enherbée de largeur variable sera préservée. Elle correspond au fossé et plantations déjà en place. Les riverains pourront aussi assurer le fleurissement et l'entretien de cet espace (comme c'est le cas aujourd'hui au pied de certaines habitations). Cette bordure végétalisée donnera un caractère champêtre et agréable à la sente. Le fossé existant sera prolongé dans la mesure du possible.



Réflexion sur le projet d'aménagement de la traversée de Mélamare

L'urbanisation de la commune de Melamare s'est constituée le long d'une route qui s'étire sur plusieurs kilomètres.

Ses habitants subissent les nuisances et l'insécurité d'une circulation souvent trop rapide. L'axe a déjà été réaménagé sur le tronçon Ouest. Aujourd'hui, les élus ont programmé la poursuite du projet de traversée de village sur la partie Est. Interrogé à ce sujet, le C.A.U.E de Seine Maritime présente ici quelques éléments de réflexion concernant l'approche d'un tel projet.

Mise en place d'un seuil d'entrée de village

C'est une "porte" qui coïncide avec les limites urbanisées de la commune signifiant l'entrée dans une zone habitée, impliquant le ralentissement et une conduite adaptée. Ce seuil devra être réalisé dans l'esprit de l'entrée Ouest de la commune afin que se dégage une certaine cohérence dans le traitement des aménagements communaux. Un dispositif de voirie brisant la linéarité du parcours avec un îlot central que l'on contourne affirmera cette notion de porte. Du végétal cadrant l'entrée pourra compléter efficacement cette lecture.

Création d'un cheminement piéton

Il s'agit de matérialiser un cheminement destiné aux piétons qui doivent se déplacer en sécurité. Les emprises latérales étant limitées (5 m. à 5.50 m.), la difficulté est de faire coexister trottoirs et voies de circulation. On recherchera donc une solution avec un traitement de sol particulier où le piéton bénéficie d'un espace délimité laissant la possibilité aux voitures de le franchir occasionnellement.

Le pavé peut être le matériau choisi pour la réalisation de cette bande de 1 m. à 1.5 m. dédiée aux piétons. Lisible par le contraste de couleur et de matière qu'il procure, il resterait cependant franchissable, avec la faculté d'éveiller le conducteur dès son approche. En terme d'insertion, c'est une bonne solution surtout s'il s'agit de pierre naturelle ; elle remplace avantageusement la peinture, qui elle, reste très associée à un univers routier qu'il convient d'oublier dans les traversées de bourg.

Préservation des rives valorisantes pour le paysage

Certains bas-côtés, constitués de haies traditionnelles, de talus plantés et fleuris, sont des atouts incontestables dans la perception du paysage de la commune. Les supprimer ou les réduire trop fortement conduirait à une altération de ce paysage. Parfois, des petits murets de soubassement pourraient être utilisés pour élargir ponctuellement la chaussée. C'est aussi à l'occasion d'un tel projet que certaines limites publiques/privées, aujourd'hui peu valorisantes, peuvent être recomposées par des haies (de charmille par exemple) afin de conforter une image rurale soignée de la commune.

Identification de séquences par des traitements de voirie particuliers.

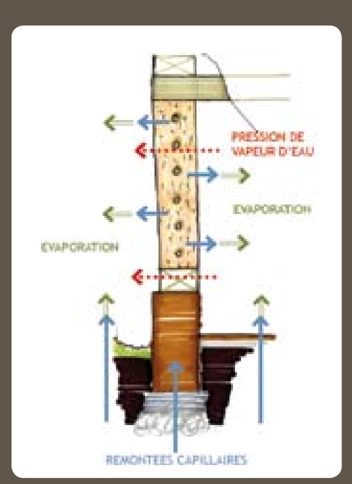
La mise en évidence des traversées piétonnes, le traitement particulier des débouchés de certaines voies de desserte, peuvent constituer des points singuliers qui vont permettre de recouper l'aspect très linéaire de la rue principale : plateaux légèrement surélevés revêtus d'un matériau différent (pavés)... De ces lieux, la perception transversale du village est possible, ne résumant plus ainsi l'urbanisation à un simple cordon.

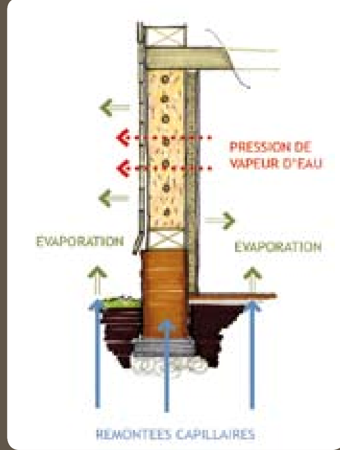


Conseil sur la restauration et l'amélioration thermique de l'ancien presbytère à Gonzeville

Les élus de la commune de GONZEVILLE envisagent la requalification de leur presbytère en habitat locatif. Il s'agit d'un patrimoine architectural intéressant de beau volume, qu'il est urgent de restaurer, car non occupé et non chauffé. Localisé en face de l'église, sa remise en état lui redonnerait une seconde vie, et représenterait une pièce supplémentaire à l'inventaire du patrimoine architectural de Gonzeville.

La demande porte essentiellement sur la restauration dans les règles de l'art du bâti, dans le souci de sa préservation. Ce bâtiment a subi une restauration il y a 15 ans, essentiellement un placage ciment en guise d'enduit extérieur entre colombage, qui a causé pas mal de dégâts à cause de sa non perméabilité à la vapeur d'eau.
L'amélioration de la performance thermique de l'enveloppe est également à traiter, en prenant soin d'utiliser des matériaux adaptés et de les mettre en œuvre de façon à ne pas engendrer de nouvelles pathologies.
L'état des lieux, suivi d'un pré-diagnostic, a mis en évidence les points faibles, parois froides, humidité, courant d'air… et les points forts, bonne exposition, inertie thermique… L'enjeu des prescriptions est de pallier l'inconfort thermique et hygrométrique, principaux inconvénients sans se couper des avantages liés à la masse volumique et à la capacité hygrométrique de ces murs. En d'autres termes, les murs anciens manquent souvent d'isolation mais leur inertie permet de stocker les calories. Idéalement l'isolation doit être soit répartie (mortier chaux/chanvre, torchis allégé…) soit extérieure, pour permettre une restitution des calories vers l'intérieur.





Le bâti ancien en matériaux traditionnels, communément les constructions d'avant 1948, n'avaient pas de fondations étanches et les pieds de mur absorbent par succion l'humidité des sols. Ces modes constructifs laissaient "migrer" l'humidité par capillarité. Il est crucial de ne pas empêcher la migration de la vapeur d'eau et de respecter un bon équilibre hygrothermique. Appliquer des méthodes de restauration non adaptées pourrait engendrer des problèmes majeurs. Il faut choisir des matériaux perméables à la vapeur d'eau et des enduits étanches à l'eau mais pas à la vapeur d'eau.
Ultérieurement, une réflexion plus poussée pourra être menée sur les solutions énergétiques à mettre en place selon les procédés d'isolation choisis. ▢



Saint-Georges-sur-Fontaine

Economiser l'énergie dans les bâtiments communaux : une question d'organisation spatiale

Lorsque nous sommes interrogés par les élus sur la consommation d'énergie des bâtiments communaux, leur attente est souvent strictement technologique. Pourtant, quel que soit le projet, au risque de les décevoir, notre premier réflexe n'est pas de nous concentrer uniquement sur le système de chauffage mais d'appréhender l'édifice dans sa globalité et dans son environnement. Avant d'engager des travaux sur un bâtiment, une réflexion préalable sur la fonctionnalité de celui-ci s'impose. La solution est dans l'appréhension globale du bâtiment, pas uniquement dans la chaufferie ! Posons-nous les bonnes questions : le bâtiment répond-t-il encore aujourd'hui aux attentes ? Le volume à chauffer pour l'activité pratiquée est-il adapté ? Le bâtiment vaut-il la peine d'être réhabilité ? Un état des lieux objectif des besoins est plus que jamais indispensable pour les collectivités afin de hiérarchiser les actions à mener. Le C.A.U.E apporte un regard neutre et indépendant d'architecte sans démarche commerciale.
Il est utile de le répéter encore et encore : l'énergie la moins chère est celle que l'on ne consomme pas ! Après cette analyse générique de la fonctionnalité du bâti, il est nécessaire de réfléchir sur l'optimisation de l'enveloppe, de la gestion du système de chauffage et de l'éclairage. Enfin, dans la mesure du possible, le "passage" aux énergies renouvelables est envisagé.

L'exemple d'Ancourt

La commune d'Ancourt souhaite améliorer l'accueil de sa salle polyvalente construite sur un plan type des années 80 et réduire sa facture d'énergie. Sensibilisé en amont par une conférence du C.A.U.E, le maire a souhaité s'engager dans une démarche de pré-programmation avec l'architecte-conseiller en maîtrise de l'énergie. L'étude a permis de soulever un problème fonctionnel majeur. Polyvalent à sa conception, ce bâtiment ne répond plus aux besoins actuels, notamment à un accueil de qualité du club des séniors et à des réunions festives. Trois variantes ont été proposées afin de permettre aux élus de visualiser un ensemble de potentialités et de définir un programme et une enveloppe de travaux. Ainsi, à la place d'anciens vestiaires sportifs non utilisés, la réorganisation spatiale a permis de dégager une salle de réunion de 25m², de créer une salle pour les employés municipaux et un espace de rangement et de mettre au norme les sanitaires. Cette nouvelle organisation permet de rendre l'ensemble accessible et fonctionnel et une gestion plus rationnelle des espaces à chauffer.

L'exemple de Saint-Georges-sur-Fontaine

pré-programmation "urbaine" et solution ENR
La commune, souhaitant déménager la bibliothèque municipale dans une ancienne étable à proximité du site scolaire a fait appel au CAUE pour étudier la faisabilité de ce projet. Celui-ci s'inscrivant dans un ancien corps de ferme, il est vite apparu qu'une étude plus large sur l'affectation des autres bâtiments était nécessaire. Le plus grand bâtiment en briques sera affecté aux logements et dans les autres constructions les services municipaux, la serre,et les vestiaires pourront s'y loger. Une solution chaufferie centrale bois pour le chauffage de l'ensemble des bâtiments est apparue légitime d'autant qu'à terme elle pourra aussi alimenter le groupe scolaire. ▢





Saint-Georges-sur-Fontaine

Hydraulique douce et espaces publics

Eau et paysage étroitement mêlés

Bretteville-du-Grand-Caux

L'eau a façonné notre territoire, formant des reliefs et constituant nos paysages. Ressource vitale, nécessaire à l'agriculture, au commerce et au transport, la présence de l'eau a conditionné l'installation stratégique des villes et des villages. En raison de sa symbolique, l'homme l'a également mise en scène tout au long de l'histoire des jardins.

Eau et urbanisation

L'urbanisation a fait apparaître la nécessité d'évacuer les eaux usées et plus récemment les eaux pluviales. Devenue une contrainte, il faut cacher l'eau dans des tuyaux.



Gestion classique

Avec l'arrivée des zones résidentielles, commerciales et d'activités en périphérie des villes, la multiplication des réseaux s'est révélée très onéreuse pour les collectivités.
Le changement des techniques culturales et l'apparition de l'agriculture intensive a engendré la création d'openfield par l'arrachage des haies provoquant des problèmes de ruissellement et de coulées de boue.
L'explosion des surfaces imperméabilisées a provoqué des débordements de réseaux et parfois des inondations révélant ainsi les limites du système **"tout au réseau"**. Cette gestion des eaux pluviales dite "classique" coûte toujours très cher en terme de maintenance.

Pour ralentir l'écoulement des eaux dans les zones urbanisées, un nouveau concept hydraulique se développe : **la gestion alternative.** L'eau est évacuée dans des tuyaux, puis dans des fossés, pour être enfin dirigée vers un bassin de retenue.



Gestion alternative

Ce principe mixte souterrain et aérien est un progrès mais il a également ses limites. La gestion alternative s'avère très consommatrice d'espace. La question de l'eau est évacuée de la réflexion de projet par la mise en œuvre systématique de bassins de rétention. Ces "trous de bombe" forment des enclaves dans le paysage urbain que leurs clôtures périphériques et sécuritaires renforcent. De plus, cette concentration des flux d'une part cumule les pollutions et d'autre part ne résout pas entièrement les problèmes d'inondations.

Ces trente dernières années, la confiance aveugle des ingénieurs dans la technicité et l'absence de prise en compte des caractéristiques naturelles des sites ont conduit à urbaniser dans des secteurs inondables. Les catastrophes récentes ont montré les conséquences de ces dérives.

Aujourd'hui, une nouvelle approche globale est proposée : **la gestion intégrée** des eaux pluviales. Cette réflexion à l'échelle du bassin versant s'opère dans une optique transversale de l'aménagement du territoire qui se concrétise dans les documents d'urbanisme. Les solutions intégrées s'orientent vers un rejet zéro dans le réseau d'assainissement avec un épandage à la parcelle, des espaces publics inondables, des structures réservoirs et des espaces verts d'accompagnement de voirie eux aussi inondables. Cette nouvelle gestion allie les intérêts techniques à des intérêts économiques, paysagers, écologiques, sociaux et éducatifs.
Pour l'agriculture, on s'oriente aussi vers des solutions mixtes : replantations de haies, créations de bandes enherbées et de bassins.



Zac des Portes de la forêt, Bois-Guillaume

Gestion intégrée

L'eau n'est plus vécue comme une contrainte mais devient un véritable atout pour l'aménagement qu'il est nécessaire de prendre en compte très en amont dans la réflexion. Dorénavant, le recours à l'hydraulique douce est nécessaire à la création de paysages durables donc qualitatifs.

La gestion intégrée : une démarche

La plus value de la gestion intégrée, outre la qualité qu'elle génère, est l'économie qu'elle produit. En effet, les équipements techniques étant à minima, les coûts de réalisation sont réduits. La gestion intégrée étant à ciel ouvert, les problèmes de fonctionnement sont visibles, les interventions plus aisées et l'entretien moins coûteux.

Ce principe efficace d'un point de vue hydraulique gomme l'aspect technique et ajoute une fonction de régulation des eaux aux espaces publics. Cette polyvalence d'usages réduit ainsi la consommation de terrain et constitue un environnement urbain de qualité.

Les aménagements ont également un rôle "éducatif". Le parcours visible de l'eau sur un territoire met en évidence sa topographie et sa capacité d'infiltration et permet d'expliquer le fonctionnement du cycle de l'eau.

Formant de nouveaux milieux diversifiés, ces aménagements sont favorables à la biodiversité. Ils ont aussi un impact sur la qualité de l'eau, qui ruissellant peu et s'infiltrant rapidement, ne se charge pas en pollution. Des plantes épuratrices peuvent également améliorer la qualité de l'eau *(voir encadré "Phytoremédiation" ci-dessous).*

Enfin, elle constitue une "trame bleue" dans le territoire. Ce fil conducteur apporte une continuité tout en créant des ambiances et des séquences paysagères diversifiées.

L'hydraulique douce qui se décline en de nombreux outils alliant technique et esthétique doit être étudiée dans le cadre du projet global en cohérence avec le site afin que l'aménagement sublime "l'esprit du lieu".

Avec la gestion intégrée, la nécessité de gérer les eaux pluviales peut être le point de départ d'un projet d'espace public.

Outils des élus pour imposer la gestion intégrée

De nombreuses dispositions réglementaires dans les domaines de l'eau et de l'urbanisme cadrent la gestion des eaux de pluie. La gestion intégrée est en parfaite cohérence avec ces textes. L'utilisation des outils de l'aménagement pour maîtriser la gestion des eaux pluviales sur le territoire est indispensable.

Les documents supracommunaux dont le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux), le PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondations) s'imposent aux documents d'urbanisme communaux (PLU ou carte communale).

Dans le cadre de l'élaboration ou de la révision d'un document d'urbanisme :

Afin de lutter contre les risques d'inondation liés aux débordements des cours d'eau, aux ruissellements et aux remontées de nappes, le département de Seine Maritime préconise la réalisation d'un **schéma de gestion des eaux pluviales** par commune. Il localise sur la base du cadastre les secteurs de risque d'inondation lié aux axes de ruissellements. Cette démarche fortement conseillée peut bénéficier d'un financement spécifique.

Le code de l'urbanisme permet, à toute commune, qu'elle soit couverte ou non par un document d'urbanisme de **préserver son patrimoine naturel et bâti** en dressant un inventaire. Cet outil est un atout supplémentaire dans la gestion des eaux pluviales. En effet, outre leurs intérêts paysagers et écologiques, les végétaux et les mares limitent les inondations. Les haies, ainsi que les ripisylves (végétations de bords de cours d'eau) freinent les eaux de ruissellement et participent au maintien des sols. Les mares quant à elles, jouent un rôle tampon. Les travaux de modification ou de suppression d'un élément identifié doivent être précédés d'une déclaration préalable auprès de la mairie.

Le règlement écrit du PLU permettra d'instaurer en plus des prescriptions.

Le C.A.U.E. a édité une méthodologie consultable sur www.caue76.org, dossier paysages seinomarins

Véritable outil de projet, le **PLU** permet d'aller plus loin : Dans le règlement écrit et graphique du PLU, la commune peut imposer la maîtrise des eaux pluviales, en incitant à l'utilisation de techniques intégrées, à une gestion des eaux à la parcelle avec un rejet 0 (ou 2 litres par hectare par seconde au maximum quand il est démontré que le rejet 0 n'est pas possible), à l'utilisation de matériaux perméables pour ne pas aggraver les problèmes de ruissellements, etc.

Un zonage d'assainissement pluvial peut être annexé au P.L.U. Il délimite "les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement". Le choix de moyens relève donc du pouvoir d'appréciation des collectivités, qui peuvent alors inciter à une démarche de gestion intégrée.

La **carte communale** ne comportant pas de règlement, elle ne peut pas édicter de règles relatives au raccordement aux réseaux d'assainissement.

Cependant, elle peut classer en secteur non constructible :
- les rivières et ruisseaux ainsi que les berges et les zones humides ;
- les axes de ruissellement (thalwegs, dépression naturelle...) ;
- les zones nécessaires au stockage des eaux de ruissellement excédentaires.

Dans le cas d'un projet communal (lotissement, ZAC, zone d'activités...)

Il faudra établir un **cahier des charges** très contraignant qui fixe les objectifs que l'étude doit satisfaire avec ses contraintes et ses exigences. La commune pourra donc y affirmer sa volonté de **développer la gestion intégrée** des eaux pluviales et de **privilégier la multifonctionnalité** des espaces.

Le cahier des charges décrit précisément la mission du maitre d'œuvre en définissant le projet et les conditions dans lesquels il faudra le réaliser.

Un projet réussi est un projet maîtrisé à toutes les étapes. Cela implique des études, non génériques, faites en rapport avec le projet ainsi qu'une réflexion sur les travaux et la gestion future dès la conception des aménagements.


Noue enherbée en eau - Avremesnil

Parc de l'Orée du Rouvray : la gestion des eaux pluviales, articulation entre les quartiers existants et futurs


Parc de l'Orée du Rouvray, Saint-Etienne-du-Rouvray
Maître d'œuvre : D. Comont, ARC-EN-TERRE
Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Etienne-du-Rouvray

Le parc s'inscrit dans la "Boucle verte" offrant aux piétons et cyclistes un itinéraire de six kilomètres à l'abri de la circulation automobile. Il constitue également le trait d'union entre les quartiers nouveaux et anciens.

La déclivité du site a été utilisée pour gérer les eaux pluviales, articuler le tissu existant et le quartier en projet et proposer trois espaces complémentaires (en creux ou en balcon) reliés par des promenades.

Ainsi, le jardin en creux situé sur la terrasse basse recueille les eaux pluviales du nouveau quartier et des rues voisines. Il permet à la fois de réduire les écoulements d'eau vers la ville, d'arroser les végétaux et d'alimenter la nappe phréatique.

Les surfaces végétales, en creux de 60 cm par rapport aux allées, constituées de massifs de graminées, d'iris et saules nains et quelques 50 espèces différentes, reçoivent et infiltrent les eaux pluviales régulières (environ 500 m^3). Lors des fortes pluies, les allées sont progressivement couvertes et la capacité globale du site dépasse alors 2000 m^3.

Surplombant le jardin en creux, une passerelle en bois permet l'accessibilité de tous à la terrasse haute et à son jardin de la lande qui constitue un belvédère sur la ville.

Ce parc prouve que la gestion des eaux pluviales peut générer des lieux agréables et utiles.
Le coût d'un bassin tampon et de canalisations a été mis à profit pour constituer un jardin en creux et apporter une diversité d'espaces pour le plaisir des promeneurs.

d'hydraulique douce intelligente

Pour cela, la commune doit insister sur la nécessité pour les **bureaux d'études** et les **entreprises** de travailler ensemble. Les **équipes d'entretien** doivent également être associées au projet afin d'anticiper sur les problèmes de gestion à venir.
Le cahier des charges stipule les compétences attendues dans l'équipe de maitrise d'œuvre. Elle devra être **pluridisciplinaire** afin de posséder les compétences pour faire un projet d'aménagement en utilisant l'hydraulique douce et enrichir le projet par des regards croisés, avec à minima : des compétences en VRD (Voiries Réseaux Divers), en aménagements d'espaces publics et en gestion des eaux pluviales.

D'autre part, la loi sur l'eau rend obligatoire la gestion des eaux de pluie et de ruissellement générées par l'aménagement et l'urbanisation des territoires. Elle fixe deux seuils en fonction de la surface totale du projet et de la surface du bassin versant intercepté :
- Surface totale comprise entre 1 et 20 ha : déclaration,
- Surface totale supérieure ou égale à 20 ha : autorisation.

Ainsi un projet d'aménagement de 17 ha est soumis à autorisation s'il intercepte les écoulements d'un bassin versant naturel d'une surface supérieure à 3 ha, le bassin intercepté dépassant alors les 20 ha.

Parking vert infiltrant - Ecrainville

Quais de Seine : la création de zone humide, articulation entre la ville et son milieu naturel

L'aménagement constitue l'accroche du centre ville avec son environnement naturel de vallée de Seine. Déclinant le vocabulaire de l'eau, il réintroduit les usages passés liés au fleuve : promenade en bord de Seine, tourisme fluvial, mise à l'eau des bateaux.

L'intervention respecte et renforce l'identité du milieu fragile du bord de fleuve, notamment par l'aménagement d'un jardin humide. Formant une dépression, il joue le rôle de bassin de récupération des eaux pluviales.
Une grande terrasse en bois sur pilotis traverse le jardin humide en son centre, marquant l'axe entre la place de l'église et la Seine. A son extrémité, un ponton forme un belvédère sur le fleuve.
Le centre de l'opération est marqué par une placette donnant accès à la cale de mise à l'eau des bateaux.
Les revêtements sont majoritairement perméables créant des espaces polyvalents. Ainsi, la place des Saules peut recevoir de nombreux usages : boulodrome, bals populaires ou spectacles tout en infiltrant l'eau.
De même, des surfaces en herbe constituent des plages vertes et des aires de stationnement pour les visiteurs. L'eau excédentaire est collectée et infiltrée par des noues.
Une faille plantée de végétaux évoque la présence de l'ancienne berge (avant l'endiguement).
Sur tout le quai de Seine, l'ancien mail planté de platanes, essence adaptée à la fois aux zones humides et au milieu urbain, est conservé.

Le projet traduit la volonté de garantir le respect des milieux naturels et la valorisation du patrimoine architectural, urbain et paysager des bords de Seine.
En réintroduisant le rapport à l'eau, cet espace public. récrée un lien entre la ville et son territoire.



Quais de Seine, Oissel
Maîtres d'œuvre : L. Protois, ALIQUANTE, B. SAAS, FOLIUS, INGETEC BET
Maître d'ouvrage : Commune de OISSEL

En amont de l'étude, il faudra se rapprocher, des bassins versants, structures intercommunales suivant les lignes de crêtes, afin de pouvoir gérer les problèmes d'inondations et de coulées boueuses de façon cohérente, de l'amont vers l'aval.
L'AREAS (Association Régionale pour l'Etude et l'Amélioration des Sols) possédant une grande expérience de la gestion des ruissellements et de la lutte contre les inondations, pourra être associée et apporter ses conseils techniques pour les choix, les méthodes, l'expertise et les formations.
Il faudra également solliciter la Délégation InterServices de l'Eau de la Seine-Maritime (DISE) qui coordonne l'action des services de l'État dans la mise en œuvre de la politique de l'eau en Seine-Maritime et est guichet unique pour les demandes de subventions de projets de lutte contre les inondations et la maîtrise des ruissellements, ainsi que l'agence de l'eau Seine Normandie qui a créé un label avec des financements pour des projets qualitatifs.

Vous pouvez consulter ou télécharger les fiches des aménagements présentés sur cette page sur www.caue76.org, rubrique référentiel

Parc du Clos-Allard : la phytoremédiation, articulation entre la Seine et la nouvelle zone d'activités

Le parc s'insère entre la zone d'activités nouvellement créée et la Seine. En accord avec ce paysage fluvial, sa composition redonne à l'eau une place centrale et la valorise, notamment par la mise en scène de l'évacuation des eaux pluviales des entreprises.

S'inscrivant dans le cadre naturel de la vallée de la Seine, ce projet développe une véritable réflexion sur l'eau en relation avec une démarche HQE, répondant ainsi aux exigences environnementales. Ce paysage maîtrisé met en valeur le circuit de l'eau, la retient en bassins de très faible profondeur, de manière à rendre visible son évaporation, tout en la nettoyant.
En effet, avant d'être infiltrées sur place, les eaux pluviales et de ruissellement du site sont traitées par un procédé utilisant des plantes spécifiques appelé "phytoremédiation".

Phytoremédiation

Durant leur cycle de croissance, des végétaux spécifiques assimilent naturellement les contaminants et permettent leur exportation du milieu.Ce procédé se décompose en trois séquences principales : la collecte des eaux, leur traitement puis leur infiltration.Un réseau de noues imperméables collecte les eaux et les mène vers une noue plus importante. Celle-ci est plantée de phragmites et filtre ainsi les particules en suspension tout en acheminant l'eau vers la zone de traitement. Cette zone imperméable présente un substrat minéral, mélange de pouzzolane et de gravier roulé et constitue un filtre à hydrocarbures. La zone d'infiltration recueille ensuite les eaux par débordement après leur passage dans le filtre. Elle est plantée d'un taillis à courte rotation, composé de près de 3000 jeunes plants de saules, permettant ainsi d'infiltrer et d'évapo-transpirer les eaux traitées.
En cas de gros orage, lorsque le volume des espaces de phytoremédiation s'avère insuffisant, les eaux de pluie sont dirigées vers un bassin d'infiltration d'environ 4000m³.

Mêlant dynamiques naturelle et urbaine, ce parc est en totale cohérence avec le site et son contexte d'interface entre la Seine et la zone d'activité. La valorisation de la présence de l'eau a induit la création d'espaces diversifiés enrichissant davantage le projet.



Parc du Clos-Allard, Caudebec-lès-Elbeuf
Maître d'œuvre : TN-PLUS
Maître d'ouvrage : Communauté d'agglo. Elbeuf Boucle de Seine



Les Portes de la forêt, Bois-Guillaume
Maîtres d'œuvre : INFRA Services, D. Hulak, D. Larue, J. Chaïb
Maître d'ouvrage : Foncier Conseil

Vieux-Manoir repense ses ouvrages hydrauliques



Le CAUE travaille aussi sur cette problématique. Ainsi, la commune de Vieux-Manoir, souhaitant valoriser une mare et un bassin de rétention situés en limite d'un ensemble pavillonnaire construit dans la cour d'une ancienne ferme, nous a consulté pour réaliser un diagnostic en amont. Le paysage alentour est marqué par la présence de haies, d'un manoir et de structures arborées remarquables. Il convient de conforter cette ambiance bucolique de grande qualité. Les deux plans d'eau sont un atout de valorisation du site. C'est une opportunité pour la commune de proposer aux habitants un lieu de promenade et de rencontre à proximité immédiate du centre-bourg. Sa requalification paysagère recouvre des enjeux d'amélioration du paysage et du cadre de vie des habitants ainsi que de valorisation écologique et pédagogique du milieu.

INFRA Services, les bonnes pratiques par un concepteur

INFRA Services est un bureau d'études concepteur et maître d'œuvre de l'espace public. Créé en 1986 par Michel BENARD, le bureau d'études a toujours abordé l'espace public avec un autre regard sur la gestion des eaux pluviales. Cela était extrêmement difficile car à cette époque, la prise en compte de l'environnement n'était pas, loin s'en faut, déterminante.

Néanmoins, cela a forgé notre état d'esprit de "contestation constructive", notre sens de la réflexion alternative. Nous avons travaillé en justifiant les techniques, en maîtrisant les coûts, nous avons réfléchi aux améliorations des produits et nous avons toujours cherché à renforcer notre sensibilité environnementale.

Notre motivation et notre travail sont issus d'un constat simple et pragmatique : l'aménagement de l'espace public, lorsqu'il était traité de façon traditionnelle, aboutissait souvent à des projets où sur 100 € de travaux d'aménagement, 90 € étaient sous terre.

Nous avons toujours essayé d'infléchir au maximum cette tendance en favorisant la qualité des espaces plutôt que leurs aspects structurels.

De la même manière, dans le cas d'une urbanisation nouvelle, pour nous c'est une zone où il pleut déjà. Alors, il est utile de réfléchir au cycle actuel de l'eau : où va-t-elle ? Pourquoi l'urbanisation devrait-elle en modifier le cycle ? Pourquoi faudrait-il la conduire ailleurs ? En éloignant les effluents ou en les concentrant, on prive le sol de sa ressource naturelle.

Nous illustrons régulièrement cette stratégie en affirmant que l'urbanisation ne crée pas la pluie !

Cela oblige les concepteurs à mieux prendre en compte le terrain et surtout à donner la priorité à la conception des espaces publics dans leur dimension fonctionnelle et qualitative plutôt que la priorité aux aspects techniques. Ainsi, dans la gestion intégrée des eaux pluviales, il n'y a pas d'ouvrage spécifiquement et exclusivement dédié à l'eau. Nous établissons un projet qui répond au programme du maître d'ouvrage, compatible avec le budget et nous mettons la "fonction eau" dans un lieu ou un objet qui a déjà une autre fonction. Nous ne créons pas d'entretien spécifique contrairement au cas où l'on dédierait une zone particulière à la gestion des eaux pluviales.

Les ouvrages sont entretenus pour leur fonction première. Une chaussée réservoir pour sa fonction chaussée, un espace vert inondable pour sa fonction espace vert.

En 2005, INFRA Services s'est engagé dans une politique de valorisation de ses acquis et de ses expériences et a ainsi rédigé son processus projet pour aboutir à ce que celui-ci soit certifié ISO 14001 en février 2010.

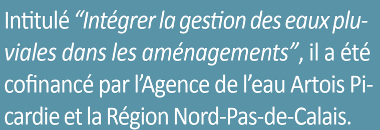
LE GUIDE



La Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin a confié la rédaction d'un guide à un groupement constitué d'INFRA Services(mandataire), SINBIO, MD CONSEILS.

Intitulé *"Intégrer la gestion des eaux pluviales dans les aménagements"*, il a été cofinancé par l'Agence de l'eau Artois Picardie et la Région Nord-Pas-de-Calais.

Le guide, entièrement dédié aux bonnes pratiques en termes de gestion intégrée des eaux pluviales, est une introduction et une initiation simple au concept : de la démarche de projet pour intégrer la gestion des eaux pluviales dans les aménagements aux grandes étapes et éléments à prendre en compte. Il comprend également une boite à outils pour réaliser les projets avec 13 fiches et est illustré, dans sa version CD Rom, par des audits d'opérations réalisées sur le territoire de la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin mais également dans la Région Nord-Pas-de-Calais et au-delà sur tout le territoire français. Ce guide a été présenté aux professionnels de l'acte de construire de notre région le 30 mars 2010. Il est disponible sur le site : *www.agglo-henincarvin.fr rubrique Eau / Assainissement.* Il est aussi consultable au centre de documentation du C.A.U.E.



Bosc-Edeline : mare paysagère ou bassin de rétention ?

Saisi par l'interrogation de l'équipe municipale de Bosc Edeline, le C.A.U.E découvre, sur le hameau d'Hucleu, une mare envasée, recouverte d'une végétation semi-aquatique, bordée de deux grands arbres. Elle se situe dans un contexte de hameau assez préservé composé d'habitations et d'activités agricoles, avec des haies champêtres entourant la majorité des parcelles, donc un environnement globalement bucolique et de qualité.L'enjeu pour la commune est ici de savoir si la mare servira de réserve à incendie et comment la réhabiliter dans cet objectif ? Compte tenu de l'enjeu paysager du site et de ses qualités intrinsèques, il apparaissait au conseiller du C.A.U.E, nécessaire d'aborder différemment le projet. Sans doute, il fallait retrouver ici une image traditionnelle de mare normande, bordée par des étagements de végétation adaptée sur ses rives. Il fallait tenir compte des passages de chemins de randonnées et de la route départementale qui longe une de ces berges.



Ainsi, le C.A.U.E a proposé un schéma d'organisation de l'espace favorisant une image végétale forte pour le site. En récoltant les eaux de surface et en aménageant la voirie pour créer un effet de signal (marquage au sol, plantation en accotements, fossés...), il s'agit de créer une séquence paysagère à l'échelle du hameau, dans laquelle la mare constitue le point d'attractivité majeur.

Si l'on préconise de préserver le chêne et le frêne présents sur l'un des côtés des berges, ailleurs les profils sont modifiés, des fascines sont mises en place et le fond de la mare est remodelé. De cette façon, par l'étagement de la végétation rivulaire et la plantation de plantes aquatiques en cœur de mare, une image paysagère forte pourrait être mise en place. La restructuration des voiries autour de la mare doit favoriser un espace de détente et de repos, avec une vue panoramique sur le site et quelques bancs dans le prolongement du chemin de randonnée.

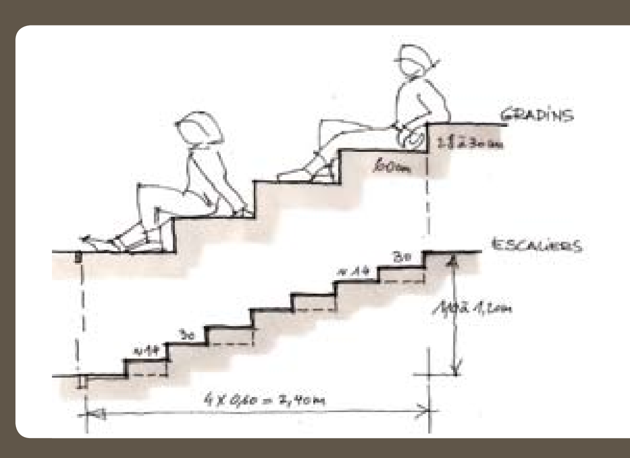
L'ensemble des orientations proposées dans ce projet nécessite maintenant une concertation avec notamment les services du Département de la Seine Maritime. Et c'est dans cet accompagnement de l'équipe municipale que le C.A.U.E se propose de continuer sa mission.

Patrimoine communal : reconversion en deux logements à Saint-Riquier-en-Rivière

Le presbytère de Saint-Riquier-en-Rivière fait partie du patrimoine de la commune. Datant de la première moitié du XIXème siècle, il n'a reçu que peu de modifications depuis sa construction. Sa structure générale et sa charpente sont en bon état. Par contre, les menuiseries et l'ensemble du second œuvre ne correspondent plus aux attentes actuelles. Les élus ont souhaité valoriser cette bâtisse et la recomposer en deux logements locatifs. La commune a fait appel au C.A.U.E pour connaître le potentiel de l'édifice et les préconisations à adopter. Le projet consiste à diviser le bâtiment en deux logements de 80m² en duplex. Ces logements sont conçus pour bénéficier d'une totale autonomie d'accès ainsi que d'une ouverture directe sur un espace extérieur privatif.
Compte tenu de la qualité architecturale de ce presbytère ainsi que de son implantation en vis à vis de l'église, sa réhabilitation ne devra pas compromettre la façade "publique" de l'édifice. Les aménagements extérieurs devront, notamment sur l'avant, rester relativement mesurés et préserver l'identité de la façade principale en gardant ses caractéristiques de maison unique.
Les prestations, surtout en ce qui concerne les fenêtres, devront être de qualité : le PVC sera à proscrire. Cette obligation qualitative sera, il est vrai, un facteur de surcoût à court terme... Mais ne devons nous pas construire durablement ?



Meulers : un amphithéâtre dans la cour de l'école





La cour de l'école de Meulers présente une certaine déclivité. Ce dénivelé se concentre essentiellement sur un talus qui a été bâché et planté. Investis par les enfants, le talus et les plantations sont quelque peu "grignotés" : la bâche plastique, servant de paillage au talus résistant mal à l'usure du temps, a en effet pris un aspect un peu "mité". La configuration des lieux, bien à l'abri au sein d'un angle formé par l'implantation en L des bâtiments, incite à rechercher un autre aménagement, peut être plus minéral, mais qui n'exclurait pas pour autant le végétal. Si certains végétaux ont du mal à se développer et ne présentent que peu d'intérêts, d'autres, comme la haie en pied de mur, permettent d'atténuer la présence d'un important soubassement, et méritent donc d'être maintenus.

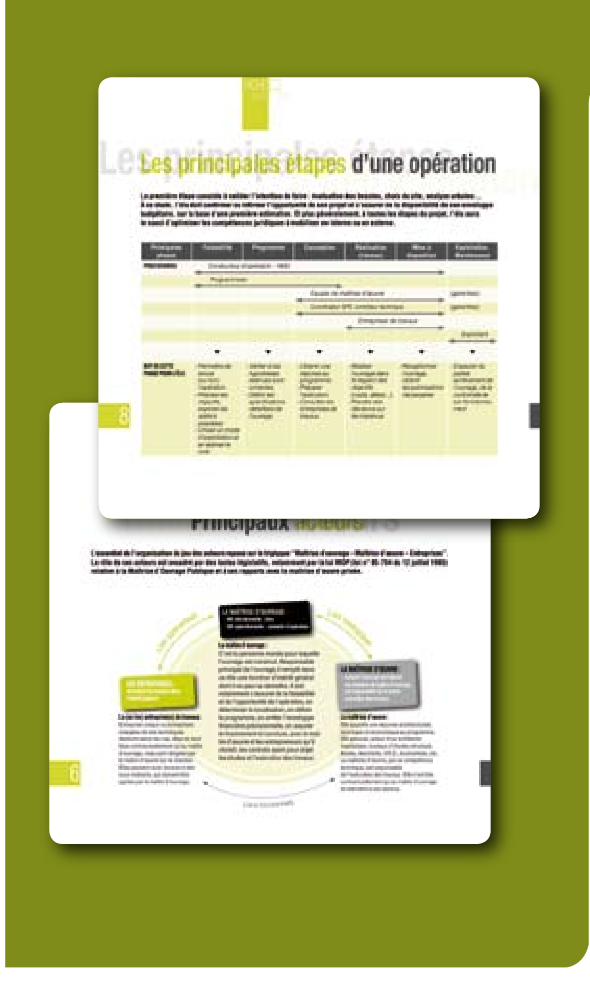
Principe du projet

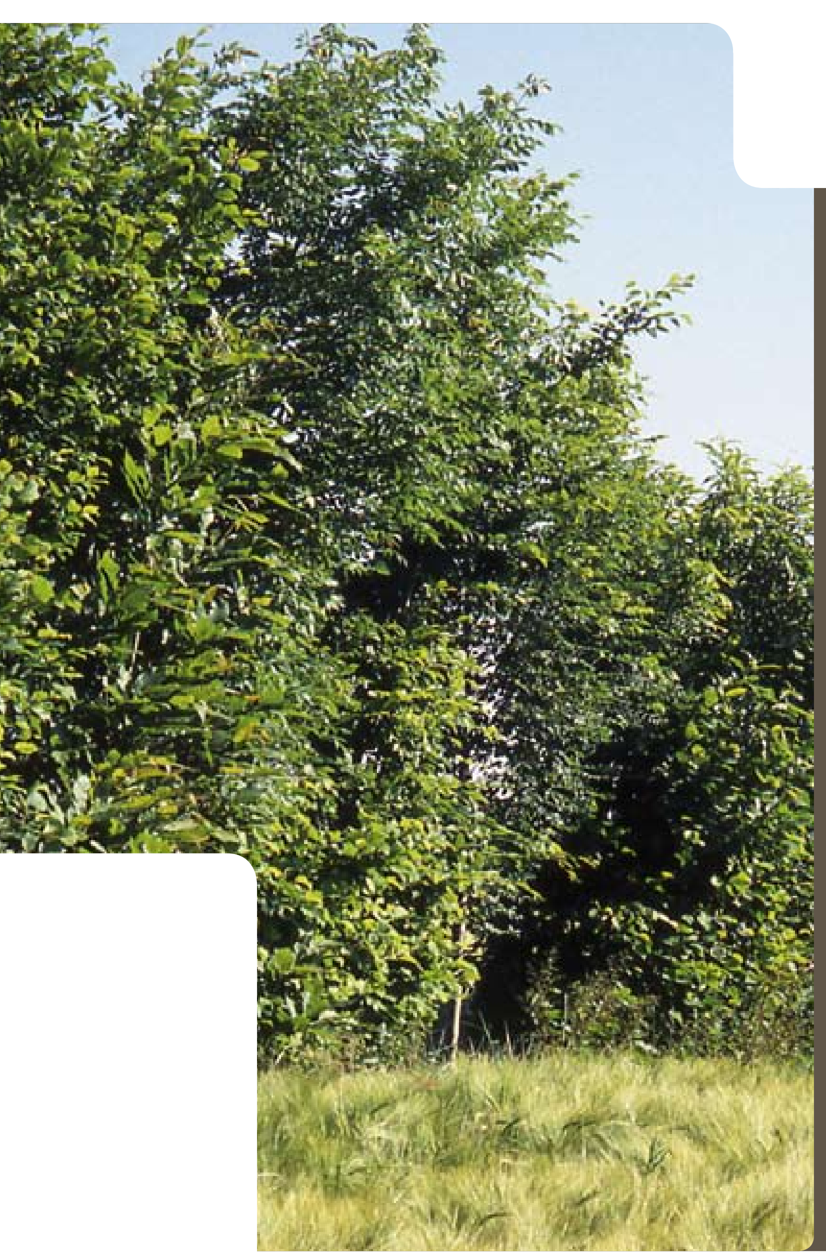
Le C.A.U.E propose de limiter le talus planté et d'y inscrire un petit amphithéâtre minéral orienté vers la cour de l'école. Les élèves et les enseignants profiteraient ainsi d'un lieu convivial et abrité, permettant de s'asseoir et discuter.
Des gradins réalisés pourront être utilisés dans le cadre scolaire, pendant les récréations ou des animations pédagogiques. Les parties végétalisées sont repensées de façon à ce qu'elles soient moins vulnérables.
Des petites jardinières pédagogiques peuvent remplacer certaines zones plantées. La haie en pied de mur est conservée car elle permet d'habiller le soubassement de la classe haute.

Projets de constructions publiques, mode d'emploi



La Cellule Economique Régionale de Haute Normandie (CERHN Construction) a fédéré un groupe de travail associant les partenaires publics et privés de l'ingénierie de la construction pour réaliser un outil pédagogique à l'usage des maîtres d'ouvrage publics. Dans ce cadre, le C.A.U.E 76 et la D.D.T.M. ont co-rédigé une plaquette qui s'intitule "Fiche Repères, à l'usage des maîtres d'ouvrage".
Ce document a pour objectif de proposer une première aide aux élus locaux. Il décrit schématiquement le scénario de déroulement d'une opération, des premières réflexions jusqu'à l'achèvement du bâtiment. Cette plaquette donne des repères d'ordre général sur l'acte de faire construire. On y trouve par exemple les différentes étapes d'une opération, avec en correspondance, le rôle de l'élu pour chaque phase, les difficultés fréquemment rencontrées et les missions des principaux prestataires du maître d'ouvrage. Enfin, le document liste les ouvrages et les sites de références ainsi que l'ensemble des partenaires pour approfondir la démarche d'aide à la décision. Document en ligne sur www.caue76.org.





Aides à la restauration et à la plantation de haies, une nouvelle politique en faveur des paysages

Depuis de nombreuses années, le Département encourage la plantation de haies pour la sauvegarde des paysages, la réduction des inconvénients dus aux vents forts et aux ruissellements des eaux pluviales ainsi que la multiplication des habitats favorables à la flore et à la faune. Les entités paysagères de la Seine-Maritime sont caractérisées par différentes typologies de haies. En 2009, le Département a souhaité modifier sa politique en faveur des plantations de haies. Les critères adoptés visent à favoriser la restauration ou l'implantation de haies typiques des paysages seino-marins et à inciter la restauration de l'existant.

Le Département de Seine Maritime aide les particuliers, agriculteurs, entrepreneurs et collectivités pour constituer ou pérenniser le patrimoine paysager et environnemental. Ainsi, pour le Pays de Caux, les subventions octroyées concourent à la création ou la réhabilitation de haies de clos-masures ; pour le Pays de Bray, elles contribuent à la réalisation de haies bocagères et d'alignements de têtards ; ces derniers sont également aidés en Vallée de Seine.
Pour établir la correspondance entre typologie des haies et territoires, les services du Département et le technicien forestier du C.A.U.E se sont appuyés sur le Schéma Départemental des Paysages. Un "cahier de plantation" a été réalisé pour accompagner les imprimés de demande de subvention et exposer les nouveaux critères mis en application (essences à utiliser, espacement entre les plants, entretien à apporter…).

Le montant des aides s'élève :
- pour les particuliers à 30 % du montant des travaux, subvention plafonnée à 5 €/ml pour les haies de clos-masures et à 1,80 €/ml pour les haies bocagères
- pour les collectivités à 60% du montant des travaux, subvention plafonnée à 11 €/ml pour les haies de clos-masures et à 6 €/ml pour les haies bocagères

Les pétitionnaires s'engagent sur l'honneur à conserver et entretenir la haie. Les collectivités devront, dans leur document d'urbanisme, protéger les haies créées (au titre de l'article L 123-1-7° du Code de l'urbanisme pour les communes dotées d'un PLU ou, au titre de l'article R 421-23) du même Code, en prenant une délibération après enquête publique- pour les communes couvertes par une carte communale ou sans document d'urbanisme.
L'aide technique du C.A.U.E dans l'instruction des demandes de subvention reste attentive de manière individuelle à chaque projet et respecte les nouveaux critères liés à la typologie de la haie.

Une nouvelle opportunité pour les communes de valoriser leur paysage

La nouvelle politique départementale se démarque de la précédente en permettant maintenant aux communes d'être subventionnées pour des plantations réalisées chez des particuliers. Une simple convention sera alors passée entre le propriétaire privé et la collectivité. Cette possibilité facilite l'émergence de programmes territoriaux cohérents en matière de plantation de haies. Ainsi, une commune souhaitant améliorer le patrimoine végétal de son territoire pourra saisir cette occasion en s'engageant dans la réalisation de plantations…

Saint-Jouin-Bruneval : deuxième séquence de la requalification des espaces littoraux

Lors du mandat électoral précédent, les élus de Saint-Jouin-Bruneval accompagnés du C.A.U.E et du Comité Départemental du Tourisme (C.D.T.) avaient procédé à un premier aménagement de leur front de mer. La nouvelle équipe municipale a réaffirmé dans son programme sa volonté de développer ces enjeux de requalification à l'ensemble des sites touristiques stratégiques de son littoral. Le C.A.U.E et le C.D.T ont été de nouveau associés à la réflexion et au choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre qui élaborera ces divers aménagements à la fois en termes d'architecture et de paysage.

Ils ont ainsi pu accompagner les élus qui voulaient prendre en compte, dès le début des études, les préoccupations nouvelles en matière d'environnement, en les aidant à clairement exprimer les enjeux auprès des équipes candidates.
Le C.A.U.E a proposé la réalisation d'un document précisant les objectifs à retranscrire dans les futurs projets de la commune, en amont de la consultation. Celui-ci permettra à l'équipe de concepteurs retenue de cibler ses réponses en fonction des attentes du maître d'ouvrage et lui évitera des allers et retours incessants de cadrage d'objectifs risquant de compromettre le respect du "timing" de l'opération.
Les premiers travaux de l'aménagement de la promenade Saint-Jouin plage, réalisés par le cabinet FOLIUS, avaient déjà à l'époque, intégré des solutions respectueuses du cadre paysager, de la gestion des eaux pluviales et de l'emploi de matériaux naturels. La nouvelle équipe de maîtrise d'œuvre pilotée par l'Atelier de Saint Georges a su, dès le stade des esquisses, privilégier des réponses architecturales et paysagères sur des principes très affichés de développement durable : utilisation de matériaux renouvelables, comme le bois brut sans produit polluant, ou disponibles sur place, tels que les galets ; économie de l'eau avec la mise en place de toilettes sèches, d'un système de pompage pour les douches et pédiluves ; économie de l'énergie avec installation sur le pôle nautique de panneaux d'eau chaude solaire, d'une éolienne de pompage pour alimenter en eau de mer un bassin de jeux et d'observation pour les enfants ; plateforme de tri des déchets…
Ces principes et une architecture très contemporaine prenant en compte le caractère particulier des lieux où dialoguent activité industrielle (port d'Antifer) et cadre naturel (falaises de la côte d'Albâtre) seront traduits par différentes terrasses thématiques. Ces dernières, sur lesquelles seront édifiés des éléments bâtis nécessaires pour les activités de la plage (centre de secours, pôle nautique, cabines de plage…) seront reliées par un cheminement piétonnier.
Sous réserve de l'obtention des autorisations en vue de la réalisation de ces divers équipements, les futurs usagers de la plage de Saint-Jouin, dont la capacité d'accueil avoisine 2 à 3000 personnes en période estivale, pourront bénéficier d'aménagements résolument tournés vers l'avenir et qui devront induire de nouveaux comportements en termes de citoyenneté.



Plan de Masse de l'avant-projet - Vue partielle
Maîtres d'oeuvre : Atelier Saint-Georges et Atelier du Paysage

Réhabilitation d'une maison de maître
pour accueillir le siège du CAUE

Il y a 3 ans, le C.A.U.E a décidé d'acquérir ses propres locaux. Après une longue recherche effectuée dans l'agglomération rouennaise, la mairie de Petit Quevilly a proposé de nous vendre une maison de maître sise au 2 rue Victor Hugo. Cette propriété a été construite en 1876 par l'industriel Auguste Lemarchand, constructeur d'appareils à vapeur à Petit-Quevilly. L'industriel Malétra a ultérieurement fait l'acquisition de cette belle demeure. A l'époque, un immense parc verdoyant de 1,6 hectares entourait la propriété, dont le square Marcel Paul faisait partie jusqu'en 1988.
A partir de 1922, Monsieur Malétra confie cette maison à la congrégation des sœurs franciscaines qui l'adaptent et aménagent leur lieu de vie. La salle à manger, dont les murs sont recouverts de cuir de Cordoue, devient la sacristie. Des vitraux remplacent les vitres et la salle de bal est transformée en chapelle. Les sœurs franciscaines ont occupé cette propriété jusqu'à fin 2008.
Elle se situe aujourd'hui à la fois sur "l'axe culturel" de la ville (médiathèque, théâtre de la Foudre) et dans la perspective du square qui vient d'être entièrement recomposé et dans lequel deux nouveaux équipements publics (salle d'activités et restauration municipale) ont été construits. Une opération de 100 logements HQE va venir confirmer le cadre urbain de ce projet.
L'implantation du C.A.U.E va renforcer la vocation de service de ce secteur. La desserte en transports en commun est assurée par le métro (5mn à pied).
Compte tenu du potentiel architectural de ce bâtiment et de sa position dans la ville, le conseil d'administration du CA.U.E, réuni le 16 mars 2009, a voté à l'unanimité son achat.
Après avoir effectué un programme détaillé de nos besoins, un appel à candidature pour le marché de maîtrise d'œuvre a été lancé en septembre dernier. Un jury constitué d'élus du conseil d'administration, du président de l'ordre des architectes, du maire de Petit Quevilly, d'un ingénieur du département et de quatre architectes du C.A.U.E a choisi le cabinet ALIQUANTE, Laurent Protois, architecte et le cabinet Folius, paysagiste.
Après la phase Diagnostic, l'architecte est en train d'élaborer son projet pour que ce nouveau siège serve de vitrine pour le C.A.U.E. Il favorisera un accueil de qualité pour les usagers du centre de documentation et le public qui vient consulter un architecte ou l'Espace Info Energie. Les nouveaux locaux doivent donner également la possibilité de réaliser in situ des actions de communication ou de pédagogie (expositions, journées d'échange et de formation) auprès des particuliers, des élus et des professionnels.
Le bâtiment doit être irréprochable, voire innovant, dans tous les domaines qui touchent à la vocation et aux compétences du C.A.U.E. Ainsi, les thématiques architecture, urbanisme, paysage et économies d'énergie devront s'exprimer à travers le projet pour fonder l'image spécifique et l'identité du C.A.U.E. Le défi majeur est l'amélioration thermique, dans le respect du patrimoine que représente cette bâtisse du XIXème. Celle-ci offre une image valorisante mais n'est actuellement pas compatible avec l'activité du C.A.U.E. Le projet comprend donc une extension qui répond aux attentes à la fois en terme de surface, de lumière, d'adéquation technique. Elle affichera une image contemporaine qui inscrira le futur siège dans le XXIème siècle. Représentative sans être ostentatoire, l'architecture sera bien entendu exemplaire en terme de qualité environnementale : respect du site, qualité des espaces intérieurs et extérieurs, choix de procédés et de matériaux durables, gestion économe de l'eau et des énergies... Par ailleurs, elle ouvrira le site sur la ville, valorisant la qualité urbaine des lieux.





Plan de Masse de l'avant-projet



Vieillissement de la population : quels logements pour demain ?



La politique du maintien à domicile n'incite pas les personnes vieillissantes à se tourner, tant qu'elles sont encore autonomes, vers des formes d'habitats différentes qui leur permettraient de bien vieillir chez elles tout en restant en relation avec les autres.
Actuellement encouragés par les pouvoirs publics, des programmes privés d'hébergement à destination des personnes âgées voient régulièrement le jour sans raisonnement à l'échelle du territoire, principalement au gré des opportunités foncières. Certes ils présentent une architecture adaptée au confort et à la sécurité, mais ces « papys ghettos » se développent, loin des services du quotidien, parfois dans des environnements géographiques hostiles, mal desservis par les transports en commun. Ces projets reflètent notre difficulté collective à considérer les séniors comme des acteurs potentiels de la vie sociale. Et pourtant, d'un point de vue purement économique, ils participeront de plus en plus à la dynamique des territoires.

L'émergence de nouveaux types d'habitats

Des initiatives privées et publiques tentent d'apporter des réponses alternatives qui s'apparentent aux foyers-logements. Car il s'agit bien de proposer un véritable logement : on parle d'habitat solidaire, de résidences intergénérationnelles, de maisons des aînés…
Un des grands intérêts de ces initiatives est, entre autres, de participer à diversifier l'offre de logement. Car derrière les termes séniors, personnes âgées, retraités… la population désignée recouvre une variété d'âges et de situations, et ces expériences s'inscrivent chacune dans une logique d'une offre de logement personnalisé en réponse à une demande identifiée, ciblée.
Avec le désir de se prendre en main et de choisir son lieu et son mode d'habiter, on trouve par exemple :
- des femmes qui se sont regroupées pour construire des logements dans un village avec des espaces et des équipements mis en commun pour réduire les coûts d'investissements et de maintenance (principes du volet "environnement" du développement durable) ;
- des habitants d'une même petite ville qui ont accompagné leurs parents en fin de vie et qui, conscients des problèmes d'isolement, proposent le concept "habitat solidaire des aînés", principe d'une résidence adaptable en fonction de l'échelle des communes d'accueil et des possibilités foncières ;
- dans des contextes plus urbains, certains particuliers vont jusqu'à partager des appartements pour répondre à la vie chère et la solitude…

Le C.A.U.E retient comme point commun à ces initiatives une réflexion globale qui répond à la fois aux usages domestiques, à la proximité des services et au lien avec la ville. Ce sont donc tous les aspects de l'autonomie qui sont abordés. Car bien vieillir, c'est permettre de disposer d'un logement confortable et pourvoir y vieillir en toute sécurité, tout en restant en relation avec les autres, souhait de tous, notamment dans l'avancée en âge.

"L'habitat des seniors, au cœur de la vie sociale"

Comment bien vieillir ?

Entre le maintien à domicile qui ne permet pas de répondre au problème de l'isolement et les établissements d'hébergement pour personnes âgées, solutions "lourdes" qui permettent d'accueillir les plus fragiles, quels types de logements doit-on créer aujourd'hui ? Question d'autant plus complexe en milieu rural et en périphérie des villes, zones où le vieillissement de la population est le plus fort !
Comment permettre à cette population d'avoir un rôle utile dans la société ? Comme certaines initiatives le proposent, la solidarité permet-elle de compenser de nombreuses pertes d'autonomie ?
Autant de questions auxquelles le CAUE de Seine Maritime a tenté d'apporter des éclairages dans le cadre du Rendez-vous du CAUE du 7 avril dernier.
Inscrit dans le cadre de la semaine du Développement Durable, ce Rendez-vous a réuni plus de 80 personnes : professionnels de la santé et du cadre de vie, élus, techniciens des collectivités…
Luce Pane, Vice Présidente du Département de Seine Maritime a présenté la politique du Département en terme d'habitat et les aides aux personnes âgées et handicapées.
Béatrice Chancereul, Présidente de l'association HELENA nous a permis de découvrir une initiative privée d'"habitat solidaire pour les aînés". Nous avons eu ensuite la présentation de l'opération par Brigitte Maillard et Nathalie Lepiller de la résidence Agora et Odile Bermond, architecte de cette réalisation.
Située dans le cœur de Bourg-Achard, cette réalisation regroupe 52 logements pour personnes âgées initialement autonomes, des services (lingerie, restaurant, logement d'hôtes) et est associée à une bibliothèque municipale et des logements sociaux. Organisée sous forme de "maisonnées" de 10 logements, la résidence s'intègre dans la continuité des constructions existantes et offre à chaque résident une vue sur des espaces publics.

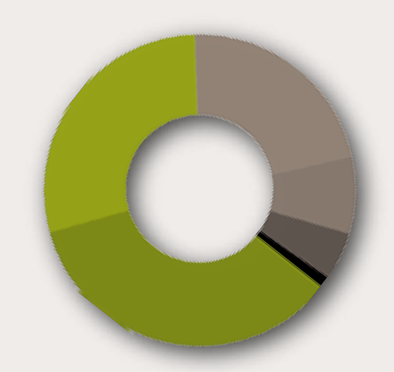


L'indéniable réussite de cette réalisation tient tant au maître d'œuvre qui a su tirer partie du contexte et répondre aux usages, qu'à la démarche de programmation lors de laquelle l'ensemble des acteurs a été associé : concepteur, représentants de la commune, de l'hôpital local, des futurs utilisateurs et usagers…
Forts de cette visite commentée par l'architecte et les responsables de la résidence, nous avons compris l'importance du lien social recherché par les personnes en perte d'autonomie, critère que nous devons revaloriser dans l'ensemble des projets tant il a été oublié ces dernières années, bien qu'un des trois piliers du Développement Durable.

Rapport d'activités 2009

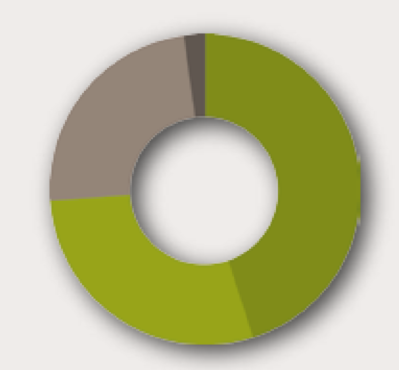
Plus de 1000 particuliers rencontrés en architecture

Les architectes ont rencontré 1076 personnes pour des conseils.



35% Extension
29% Construction neuve
22% Restauration
8% Autre nature de projet
5% Aménagements extérieurs
1% Création de lotissement

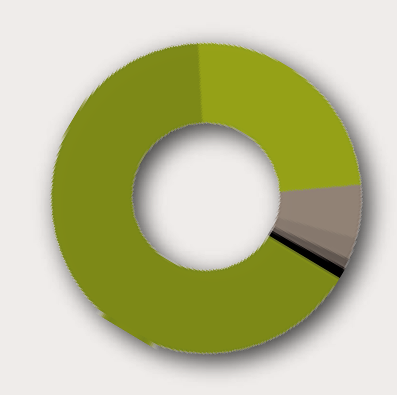
Répartition des actions



45% Conseil aux communes dont *près de 50% sans convention*
29% Conseil aux particuliers *dont 36 % en EIE*
24% Sensibilisation et communication
2% Autres partenaires

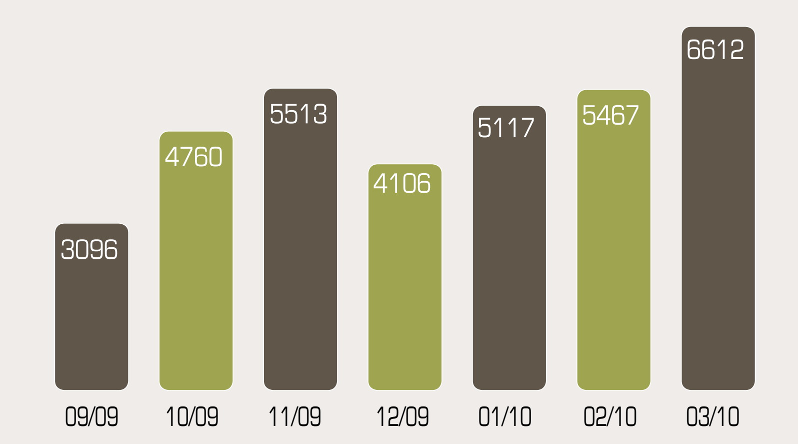
Conseils donnés par l'Espace Info Energie

908 conseils donnés (Rdv, rdv téléphoniques, mails, courriers).



59% Bâti
22% Chauffage
5 % Energie
2% Eau chaude
1% Transport
1% Environnement

Site internet : www.caue76.org - Visiteurs par mois



Conseils dans les communes

en 2009, ce sont 185 interventions, 51 jurys de concours qui ont concerné 147 communes du département.

Canton d'Argueil

Mesnil-Lieubray
- Conseil pour l'élaboration du cahier des charges pour le choix d'un bureau d'études PLU et participation à la commission d'appel d'offres
- Participation au groupe de travail sur le PLU

Sigy-en-Bray
- Participation au concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une classe
- Participation au pré-diagnostic et au groupe de travail sur la carte communale

Canton de Bacqueville-en-Caux

Auppegard
- Participation au groupe de travail sur la carte communale

Gonnetot
- Elaboration d'un pré-diagnostic sur le PLU

Saint-Mards
- Participation au groupe de travail sur la carte communale

Thil-Manneville
- Conseil pour le projet d'agrandissement du cimetière

Canton de Bellencombre

Bellencombre
- Principe de restructuration de l'école municipale

Bosc-le-Hard
- Participation au groupe de travail sur le PLU
- Avis consultatif sur le projet de réglementation du PLU
- Proposition d'aménagement d'un terrain communal dans le cadre de la Ceinture Verte

Canton de Blangy-sur-Bresle

Hodeng-au-Bosc
- Projet d'aménagement d'une aire de stationnement devant la salle des fêtes

Réalcamp
- Avis sur le projet de réfection de toiture de la nef de l'église

Saint-Riquier-en-Rivière
- Proposition de réaménagement du presbytère en logements

Canton de Bois-Guillaume

Bihorel
- Suivi des études d'aménagement et d'urbanisme et suivi des permis de construire

Bois-Guillaume
- Suivi des études d'aménagement et d'urbanisme et suivi des permis de construire
- Participation à la commission de maîtrise d'œuvre pour l'extension et la mise en accessibilité de la bibliothèque

Isneauville

Suivi des études d'aménagement et d'urbanisme et suivi des permis de construire

Canton de Bolbec

Beuzeville-la-Grenier
- Elaboration d'un schéma d'aménagement d'un secteur en centre-bourg

Bolbec
- Assistance et suivi des demandes d'autorisation d'urbanisme
- Participation au concours de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction de la halle aux sports

Raffetot
- Schéma d'aménagement de deux secteurs en centre-bourg

Saint-Eustache-la-Forêt
- Participation à la réflexion sur des orientations d'aménagement

Canton de Boos

Bonsecours
- Suivi des études d'aménagement et d'urbanisme et examen des permis de construire

Les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen
- Proposition d'aménagement du parc du Cormier et prise en compte des cibles HQE pour un équipement durable

La-Neuville-Chant-d'Oisel
- Information sur la rédaction d'un avis d'appel public à concurrence

Canton de Buchy

Bosc-Edeline
- Mise en conformité des locaux de la mairie par rapport à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite
- Réactualisation d'un projet d'aménagement de parc en centre-bourg

Catenay
- Participation au groupe de travail du PLU

Héronchelles
- Participation au groupe de travail du PLU

Longuerue
- Principe d'aménagement du centre-bourg

Vieux-Manoir
- Proposition de requalification paysagère du centre-bourg

Canton de Cany-Barville

Butot-Venesville
- Réunion d'information sur la carte communale

Cany-Barville
- Participation à la commission urbanisme, conseils sur les autorisations d'urbanisme et les aménagements urbains

Ouainville
- Projet de création d'un nouveau cimetière

Canton de Caudebec-en-Caux

La Mailleraye-sur-Seine
- Participation au jury de concours pour l'aménagement de la traversée
- Elaboration d'un schéma d'aménagement d'un nouveau quartier et réalisation d'une étude de faisabilité pour la reconversion du presbytère
- Etude critique du PLU existant
- Proposition d'orientations d'aménagement

Touffreville-la-Câble
- Réflexion sur les zones d'urbanisation future dans le cadre de l'élaboration du PLU

Saint-Aubin-de-Crétot
- Proposition d'aménagement d'une zone d'urbanisation en centre-bourg

Canton de Caudebec-lès-Elbeuf

Saint-Pierre-lès-Elbeuf
- Participation au concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un équipement culturel jeune public

Canton de Clères

Clères
- Elaboration d'un pré diagnostic à l'élaboration d'un PLU
- Etude sur l'accessibilité et le confort thermique de l'école primaire



Rocquefort

La commune de Rocquefort a sollicité le CAUE pour un conseil ponctuel : le déplacement du terrain de sport.
Après une visite sur place, nous avons souhaité élargir la demande et étudier l'ensemble des abords de la salle des fêtes pour créer un aménagement de qualité qui réponde aux usages et mette en valeur les éléments de paysage. A la suite d'un diagnostic, nous avons établi des orientations d'aménagement. Les préconisations visent à maintenir les limites paysagères à l'échelle du grand paysage à l'image des clos masures et atténuer la présence des bâtiments d'exploitation. Il s'agit également d'affirmer la proximité des équipements publics par des liaisons physiques et visuelles, de créer un terrain de sport sur une parcelle plus grande et accessible pour tous. Un accompagnement paysager de qualité permettra de structurer l'ensemble.

- Participation au concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une salle de sport

La-Rue-Saint-Pierre
- Projet d'extension de l'école primaire

Montville
- Participation au concours de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement du centre-bourg

Saint-Georges-sur-Fontaine
- Etude de faisabilité pour le transfert de la bibliothèque communale
- Proposition d'aménagement paysager d'un ouvrage hydraulique dans la cour de l'école

Yquebeuf
- Etude sur le réaménagement de la mairie et la construction d'une salle des arts et de la musique

Canton de Criquetot-l'Esneval

Criquetot-l'Esneval
- Etude de faisabilité pour la construction d'une maison médicale en centre-bourg

Etretat
- Analyse architecturale, urbaine et paysagère de la commune et des pistes d'actions

Hermeville
- Pré-diagnostic relatif à l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite pour trois bâtiments communaux

Pierrefiques
- Elaboration d'un pré diagnostic pour choisir entre carte communale et PLU

Saint-Jouin-Bruneval
- Participation au groupe de travail sur le PLU
- Participation à la réflexion sur la valorisation des espaces littoraux touristiques et au choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre

Saint-Martin-du-Bec
- Réflexion globale sur le fonctionnement et l'optimisation des équipements communaux

Villainville
- Participation au groupe de travail sur le PLU

Canton de Darnétal

Bois-d'Ennebourg
- Conseils pour la rénovation de l'église Saint Martin

Bois-L'Evêque
- Principe d'extension de l'école élémentaire
- Participation au choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre

Grainville-sur-Ry
- Proposition d'aménagement d'un terrain communal

Saint-Denis-le-Thiboult
- Etude de faisabilité pour la création d'hébergement dans un bâti ancien

Saint-Jacques-sur-Darnétal
- Participation au groupe de travail sur le PLU

Canton de Dieppe

Ancourt
- Réorganisation/agrandissement et amélioration thermique de la salle polyvalente

Canton de Doudeville

Bénesville
- Proposition d'aménagement et d'agrandissement de la mairie

Canville-les-Deux-Eglises
- Réhabilitation de logements et création d'un espace d'exposition

Doudeville
- Conseils auprès du service urbanisme

Gonzeville
- Avis technique sur la restauration de la façade de l'ancien presbytère

Harcanville
- Participation au groupe de travail sur la carte communale

Canton d'Elbeuf-sur-Seine

Elbeuf-sur-Seine
- Suivi des études d'aménagement et d'urbanisme et suivi des permis de construire
- Participation au jury de concours pour la réalisation de 24 logements et la réhabilitation de 64 logements

Canton d'Envermeu

Envermeu
- Proposition d'aménagement paysager pour des ouvrages hydrauliques liés au lotissement "Le Courtillier"

Freulleville
- Avis sur un projet de division parcellaire

Meulers
- Propositions d'aménagement de la cour de l'école

Saint-Nicolas-d'Aliermont
- Etude de faisabilité sur une parcelle en vue de la construction de logements locatifs

Saint-Ouen-sous-Bailly
- Réunion d'information sur le PLU
- Elaboration d'un pré diagnostic pour le PLU

Canton d'Eu

Criel-sur-Mer
- Assistance et suivi des demandes d'autorisation d'urbanisme
- Avis sur un projet de lotissement

Mesnil-Réaume
- Proposition d'aménagement paysager d'un terrain communal

Canton de Fauville-en-Caux

Bermonville
- Principe d'aménagement du terrain de sport

Envronville
- Proposition d'aménagement paysager de la route départementale N°5

Fauville-en-Caux
- Conseils auprès de la commission d'urbanisme

Ricarville
- Participation au groupe de travail sur la carte communale

Rocquefort
- Projet d'aménagement des abords de la salle des fêtes et du terrain de sport

Trémauville
- Conseils sur la rénovation de murs extérieurs de la mairie

Canton de Fécamp

Fécamp
- Participation à la réflexion sur l'aménagement du front de mer

Gerville
- Préconisations pour la réalisation d'un talus autour d'un futur lotissement
- Participation au groupe de travail sur le PLU

Les Loges
- Participation au groupe de travail sur le PLU

Senneville-sur-Fécamp
- Participation au groupe de travail sur la réalisation d'une résidence "séniors"

Tourville-les-Ifs
- Participation au groupe de travail sur le PLU

Canton de Fontaine-le-Dun

Saint-Aubin-sur-Mer
- Avis sur les travaux de l'église

Saint-Pierre-le-Vieux
- Proposition d'aménagement de la traverse de bourg

Canton de Forges-les-Eaux

Compainville
- Principe de réaménagement de l'accès à l'église

Gaillefontaine
- Principe d'extension de la mairie avec accessibilité handicapés

Mauquenchy
- Proposition d'aménagement d'une aire de stationnement
- Conseils pour l'intégration d'un bâtiment à usage commercial

Mesnil-Mauger
- Etude sur l'accessibilité des bâtiments communaux

Serqueux
- Etude pour la requalification de l'ancien presbytère en mairie

Canton de Goderville

Bretteville-du-Grand-Caux
- Avis sur le projet d'extension d'un lotissement

Ecrainville
- Projet de construction d'une salle polyvalente et participation à l'élaboration du marché de maîtrise d'œuvre

Grainville-Ymauville
- Projet de rénovation de la salle des fêtes

Manneville-la-Goupil
- Proposition de requalification urbaine et paysagère du centre bourg

Saint-Maclou-la-Brière
- Réunion d'information sur le PLU
- Proposition d'aménagement paysager d'une cour plantée attenante à la cour d'école

Canton de Gonfreville-l'Orcher

Gainneville
- Conseils sur les enjeux architecturaux et urbanistiques

Gonfreville-l'Orcher
- Proposition d'aménagement du centre bourg – hameau de Gournay

Harfleur
- Avis sur les projets de devantures commerciales

Participation à la commission façades

Canton de Gournay-en-Bray

Dampierre-en-Bray
- Présentation des principes d'un PLU

Gournay-en-Bray
- Participation au concours de maîtrise d'œuvre pour la requalification de l'espace marchand du cœur de ville
- Examen des permis de construire du lotissement "Les Monts Foys II" Nexity Foncier Conseil
- Participation au comité de pilotage du programme de rénovation des vitrines et façades commerciales et animation d'une conférence "Comment optimiser l'attractivité de votre commerce"

Canton de Grand-Quevilly

Grand-Quevilly
- Participation au concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une crèche

Canton du Havre

Le Havre
- Participation au concours de maîtrise d'œuvre pour la construction de deux futurs SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours)

Canton de Lillebonne

Lillebonne
- Etude sur le renouvellement urbain de la ville

Mélamare
- Projet de réaménagement de la traversée du village

Saint-Jean-de-Folleville
- Aménagement d'une sente piétonnière le long de la RD 81

Saint-Maurice-d'Etelan
- Analyse d'un secteur de la commune avec proposition d'orientations d'aménagement et révision du zonage au PLU

Saint-Nicolas-de-la-Taille
- Proposition d'un schéma d'aménagement

Trinité-du-Mont (La)
- Avis sur la rénovation du presbytère

Canton de Londinières

Londinières
- Principe de réorganisation de la place haute

Canton de Longueville sur Scie

La Chaussée
- Participation au groupe de travail sur la carte communale

Canton de Maromme

Canteleu
- Suivi des études d'aménagement et d'urbanisme et suivi des permis de construire
- Participation au concours de maîtrise d'œuvre pour l'extension et restructuration du foyer Handas (Habitat 76)
- Participation au concours de maîtrise d'œuvre pour la construction de 49 logements individuels, collectifs (Habitat 76)
- Participation au concours de maîtrise d'œuvre pour la construction de 28 logements collectifs (Habitat 76)

Maromme
- Participation au concours de maîtrise d'œuvre pour l'EHPAD (Les Aubépins)

Canton de Montivilliers

Montivilliers
- Assistance et suivi des demandes d'autorisations d'urbanisme

Octeville-sur-Mer
- Participation à la commission urbanisme

Saint-Martin-du-Manoir
- Participation au concours de maîtrise d'œuvre pour l'extension de la mairie

Canton de Mont-Saint-Aignan

Déville-lès-Rouen
- Participation au concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une résidence de 50 logements et réhabilitation d'une maison en 6 logements (Habitat 76)
- Participation au concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une école élémentaire

- Participation au concours de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction des salles des associations

Canton de Neufchâtel-en-Bray

Mesnières-en-Bray
- Participation au groupe de travail sur le PLU

Neuville-Ferrières
- Réflexion sur les principes d'accessibilité du complexe Mairie-Ecole-Crèche

Canton de Notre-Dame-de-Bondeville

Malaunay
- Suivi des études d'aménagement et d'urbanisme et suivi des permis de construire

Montigny
- Elaboration d'un pré-diagnostic pour le PLU et participation au choix du bureau d'étude pour l'élaboration d'un PLU
- Participation au concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un groupe scolaire

Canton d'Offranville

Arques-la-Bataille
- Elaboration d'un pré-diagnostic pour le PLU

Martigny
- Avis sur le Pont de la Varenne

Offranville
- Elaboration d'un pré-diagnostic pour le PLU

Tourville-sur-Arques
- Présentation des principes du PLU

Saint-Aubin-sur-Scie
- Proposition de requalification de deux parkings

Canton d'Ourville-en-Caux

Robertot
- Conseils sur des travaux de l'église

Thiouville
- Propositions de plantations des abords de monuments publics et préconisations pour l'extension du cimetière

Veauville-Lesquelles
- Animation sur le thème de la préservation des éléments du paysage

Canton de Pavilly

Fresquiennes
- Réflexion initiale sur le PLU

Limésy
- Participation au groupe de travail sur le PLU

Pavilly
- Participation au jury de concours pour la construction d'une gendarmerie
- Participation à la réflexion sur une zone d'activités

Canton de Rouen

Rouen
- Participation au concours de maîtrise d'œuvre pour la construction de 130 logements ZAC Aubette Martainville (Immobilière Basse Seine)
- Participation au concours de maîtrise d'œuvre pour la construction de 83 logements rue aux Anglais (Rouen Habitat)
- Participation au Conseil Rouennais de Développement Durable
- Participation au concours de maîtrise d'œuvre pour les travaux de résidentialisation du quartier des Sapins et du groupe Châtelet 2

Canton de Saint-Romain-de-Colbosc

Epretot
- Elaboration d'un projet de lotissement communal en centre-bourg

Saint-Romain-de-Colbosc
- Avis sur un bâtiment agricole du XVIIIème siècle

Canton de Saint-Saëns

Rocquemont
- Avis sur le projet de l'école primaire

Sainte-Geneviève-en-Bray
- Principe de réorganisation de l'ensemble école, mairie et salle polyvalente

Saint-Saëns
- Présentation des principes du PLU et de la carte communale

Sommery
- Principe de restructuration de la mairie

Canton de Saint-Valéry-en-Caux

Pleine-Sève
- Etude de faisabilité pour l'amélioration du fonctionnement du gîte "la Charretterie"

Sainte-Colombe
- Proposition d'aménagement des réserves foncières communales

Saint-Valéry-en-Caux
- Assistance et suivi des demandes d'autorisation d'urbanisme

Avis sur la villa Saint Parre
- Participation au concours de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement du front de mer et avis sur l'avant-projet définitif

Veules-les-Roses
- Elaboration d'un cahier de recommandations en faveur du patrimoine végétal et du paysage

Canton de Saint-Etienne-du-Rouvray

Saint-Etienne-du-Rouvray
- Participation au concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une résidence étudiante de 80 logements (Habitat 76)
- Participation au concours de maîtrise d'œuvre pour la construction de 84 logements "Vente Olivier"
- Participation au concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une unité pour malades difficiles (Centre Hospitalier du Rouvray)

Canton de Sotteville-lès-Rouen

Sotteville-lès-Rouen
- Participation au concours de maîtrise d'œuvre pour la restauration scolaire et municipale

Canton de Tôtes

Beauval-en-Caux
- Présentation des principes du PLU

Tôtes
- Etude d'implantation d'une salle de sports
- Avis sur les travaux à effectuer à l'église Saint Martin

Val-de-Saâne
- Participation à la consultation pour le choix d'un bureau d'études pour la révision du POS en PLU

Canton de Valmont

Colleville
- Projet d'urbanisation d'un terrain communal

Thérouldeville
- Conseils pour la végétalisation d'un mur le long d'une sente piétonne

Thiergeville
- Projet d'aménagement de traversée de bourg

Toussaint
- Projet de modification des règlements de deux lotissements
- Elaboration d'un pré diagnostic pour le PLU

Canton de Yerville

Ouville-l'Abbaye et Criquetot-sur-Ouville (Syndicat d'école)

Accompagnement des élus sur le projet de regroupement des écoles sur un site unique

Autres partenaires

Agglo d'Elbeuf
- Participation au concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un équipement culturel jeune public à Saint-Pierre-lès-Elbeuf
- Participation au concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une école de musique à Saint-Aubin-lès-Elbeuf
- Participation à la présentation du Programme d'Intérêt Général (PIG)

Agglomération de Rouen
- Participation au festival " Graines de jardin"
- Conférence à la maison des forêts sur "invitez la nature dans le jardin" avec plantations

ANAH
- Participation à la commission d'amélioration de l'habitat

Association Syndicale de la Bresle
- Etude de faisabilité d'aménagement de bureaux à Nesle Normandeuse

CDAH
- Dans le cadre de la commission façade à la Communauté de Communes Fleur de lin, visite sur place des façades
- Chambre de Commerce et d'Industrie de Rouen
- Participation au concours de maîtrise d'œuvre pour l'extension de l'école d'ingénieurs ESIGELEC
- Centre Interrégional de Formation Professionnelle (CIFP)
- Formation des instructeurs des autorisations d'urbanisme à la lecture de plans

CERHN
- Participation au groupe de travail sur des fiches d'information sur des constructions publiques à destination des élus

CODAH
- Participation au concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une déchetterie dans les quartiers sud du Havre

Conseil Régional
- Participation au lancement de l'étude relative à l'élaboration d'un atlas des paysages et au comité de pilotage

DDTM
- Participation à l'élaboration de la charte "Agriculture et urbanisme"

Estuaire de la Seine
- Participation au concours de maîtrise d'œuvre pour le projet de construction du logement locatif à Grandcamp

Fondation du Patrimoine
- Participation au Comité Départemental d'Orientation

Grenelle de l'Estuaire
- Participation au groupe de travail "Cadre de vie et biodiversité"

Habitat 76
- Membre du Bureau et du Conseil d'Administration

Nexity Foncier Conseil
- Examen des permis de 20 logements groupés d'Habitat 76 au lotissement "Les Monts Foys 2" à Gournay en Bray
- Examen des permis de construire du lotissement "La porte des champs" sur la commune de Sainte-Marie-des-Champs

Parc Naturel des Boucles de la Seine Normande
- Participation au conseil scientifique
- Participation au groupe de travail sur la stratégie d'urbanisme multicommunale de la Boucle d'Anneville
- Participation à la révision de la charte du parc (commission Paysage, Energie, Urbanisme)
- Participation à la commission de sélection de la pépinière partenaire de l'opération haies régionales pour les habitants

Préfecture de la Seine Maritime
- Membre de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial
- Membre de la Commission Départementale de la nature, des paysages et des sites

Résidence Albert Jean à Luneray
- Participation au concours de maîtrise d'œuvre pour l'extension de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
- Résidence de retraite du jardin des plantes à Rouen
- Conseils sur une possibilité d'agrandissement HQE

SDIS
- Participation au concours de maîtrise d'œuvre pour la construction des futurs SDIS du Havre
- Participation au concours de maîtrise d'œuvre pour la création d'un plateau logistique pour le SDIS 76 à Yvetot

ComCom, Pays, Syndicats

Communauté de Communes Campagne de Caux
- Participation au concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un Dojo

Communauté de Communes Caux Austreberthe
- Participation au concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un équipement nautique

Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre
- Participation à la commission OPAH
- Conseils paysagers pour la construction d'une station d'épuration à Saint-Valéry-en-Caux

Communauté de Communes de Fécamp
- Etude paysagère préalable à l'extension de la Zone Industrielle de Basbeuf

Communauté de Communes du Pays Neufchâtelois
- Participation au concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une maison médicale à Neufchâtel

Communauté de Communes du Petit Caux
- Principe d'aménagement d'un ensemble pôle d'accueil et de loisir au château de Derchigny-Graincourt

Communauté de Communes Plateau de Caux Fleur de lin
- Participation à la commission politique du logement et du cadre de vie

Communauté de Communes de Saint-Romain-de-Colbosc
- Conseils pour des plantations autour d'aménagements hydrauliques

Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre
- Participation à un groupe de travail pour la construction de trois maisons HQE

Communauté de Communes Caux Vallée de Seine
- Etude pré-diagnostic sur le cadre de vie pour alimenter le débat du SCOT
- Suivi des autorisations d'urbanisme

Communauté de Communes Saâne et Vienne
- Conseil sur la législation de l'accessibilité d'un bâtiment

SIBEL
- Etude préalable pour le choix du futur site d'accueil de leurs locaux
- Participation à la commission d'appel d'offres pour la construction d'une maison des bassins versants de l'Eaulne

Plateau de Caux Fleur de Lin
- Participation à la commission politique du logement et du cadre de vie

Syndicat du SCOT Le Havre Pointe de Caux Estuaire
- Participation au groupe de travail « agriculture »

Syndicat Mixte pour le SCOT de l'agglomération Rouen-Elbeuf
- Participation au groupe de travail technique sur l'environnement

Syndicat Intercommunal de construction du casernement de gendarmerie de Fauville-en-Caux
- Participation au concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un casernement



Sainte-Geneviève-en-Bray

La municipalité de Sainte-Geneviève-en-Bray envisage de mettre en conformité l'accessibilité de la mairie aux Personnes à Mobilité Réduite. Celle-ci se situant au premier étage de l'ensemble école-salle polyvalente-mairie, la mise aux normes implique une réorganisation globale de l'ensemble composé de deux bâtiments principaux contigus et de plusieurs annexes.

Syndicat mixte Région Caux Seine
- Etude diagnostic du territoire dans le cadre de la commission cadre de vie
- Participation aux commissions du SCOT Caux Vallée de Seine

Animations

Association des amis de la vallée de la Ganzeville
- Conférence sur le clos-masure et paysage cauchois

Association Beauvoir-Avenir en Pays de Bray
- Conférence sur l'exposition "Paysage et architecture"

Association EFFET-DE-SERRE-TOI-MEME !
- Animation des Rencontres de l'Habitat Durable :
- 29 janvier : Mon logement est-il énergivore ?
- 26 Février : Comment j'isole mon logement ancien ?
- 26 Mars : Comment choisir mon artisan ?
- 30 Avril : Comment financer mes travaux d'économie d'énergie ?
- 28 Mai : Comment je chauffe mon logement ?
- 24 Juin : Comment bien réussir mes travaux de rénovation ?
- 24 septembre : Par quoi je commence ma rénovation thermique ?
- 22 octobre : Comment j'isole mon logement par l'extérieur ?
- 26 novembre : Comment je choisis mon chauffage au bois ?

Lycée agricole d'Yvetôt
- Animation sur le thème de la haie et des clos-masures

Centre de formation de techniciens agricoles à Coqueréaumont
- Animation sur le thème de la haie

Maison des Forêts
- Conférence "Des jardins aux espaces verts : la place de la nature en ville"
- Conférence "Invitez la nature dans le jardin : plantez une haie champêtre"

Association des Amis de la Vallée de la Ganzeville
- Conférence sur les clos-masures

Mairie de la Haye Routot
- Conférence sur l'expérience de fleurissement de Veules-les-Roses

Opération brise-vent

Hiver 2009-2010
31,5 km de haies plantés dont 36 % sur talus.
153 dossiers de plantations.

Les données localisées grâce au SIG, permettent de délivrer des informations sur le type de haies sur l'ensemble du Département. Pour l'hiver 2008-2009, les haies taillées représentent 40% du linéaire planté, les haies bris-vent, 22%, les alignements d'arbres, 16%, les haies arbustes, 15%

Stagiaires

Anne-Laure DELWARDE,
Étudiante en Master 2 Architecture à l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Paris la Villette
Du 16 février au 24 avril 2009

Jérémy MORIN,
Étudiant en Master 2 Architecture à l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Normandie
Du 4 mai au 30 juin 2009

Sophie SEMENT,
Étudiante en Master 2 Droit Public à l'Université de Rouen
Du 20 avril au 17 juillet 2009

Marion ROUSSEL,
Étudiante en DPEA, Achitecture et Philisophie à l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Paris la Villette
Du 20 octobre au 27 février 2010

Mairie de Mesnières-en-Bray
Conférence : "Quel avenir pour le paysage bocager : la préservation des éléments de paysage"

Département de Seine Maritime
- Participation aux commissions communales d'aménagement foncier (CCAF)
- Participation à la commission intercommunale d'aménagement foncier de l'A150
- Participation au comité de concertation sur le schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles
- Participation à la réunion sur la RD 145 - Brémontier-Merval et Hodeng-Hodenger - Etude phytosanitaire, note sur le patrimoine arboré
- Participation au comité de pilotage sur l'aménagement des abords de la gare de Bréauté (Direction des Routes)
- Participation au comité de pilotage concernant la présentation de l'étude engagée pour améliorer la sécurité de l'itinéraire de la RD 6015 entre Le Havre et la limite du département de l'Eure
- Participation au comité de pilotage sur la requalification de la RD 173, avis sur les projets d'aménagement paysager de la RD 173 liaison entre la RD 487 et Port Jérôme ainsi que l'itinéraire RD 110/28/29/40.
- Avis sur l'étude d'aménagement paysager de la RD 95 sur le plateau de Boos
- Participation à une réunion d'échanges sur l'évaluation de la politique de fauchage différé menée sur le Pays de Bray par la Direction des Routes
- Participation au concours de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction du gymnase Hébert au collège Le Cèdre à Canteleu
- Participation au concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un gymnase, d'une salle d'évolution et d'une piste d'athlétisme au collège Branly de Grand-Quevilly
- Participation au concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un pôle administratif et d'une crèche
- Participation au concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une gendarmerie à Pavilly
- Participation au concours de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du collège Franco-britannique au collège Claude Monet à Saint-Nicolas-d'Aliermont

Espace Info Energie

En 2009, plus de 900 personnes ont fait appel au conseiller énergie avec 276 RDV, 350 RDV téléphoniques et 279 par mail. La très grande majorité de ces contacts sont des particuliers, le conseil apporté aux professionnels est destiné aux petites entreprises, petites collectivités territoriales, banques etc. 95% de la demande provient du particulier, contre 5 % de la part des professionnels.

Animations spécifiques EIE Rouen
- **A.D.T.E.R. – Gites de France :** formation "choisir et maîtriser son projet énergétique" à destination des futurs propriétaires d'hébergements touristiques. Transformation de bâtiments agricoles en gîtes, réhabilitation ou rénovation de maisons anciennes, constructions neuves.
- ADTER – formation des porteurs de projets à Sainte Marguerite sur Fauville le 19 mai
- ADTER – formation des porteurs de projets à Rouville le 19 novembre
- SMAD du Pays de Bray
- Journées de sensibilisation des artisans brayons à l'isolation du bâti ancien. Cette opération a été clôturée par la tenue d'un stand dans le cadre du salon des Brayonnades
- Label Ecogîtes
- Expertise d'un gîte pour labellisation "Eco-Gîte"
- Atelier scientifique, lycée Le Corbusier
- Sensibilisation d'une vingtaine de futurs professionnels de la construction, bois et éléments maçonnés, aux enjeux du développement durable (construction Bioclimatique, matériaux…)

Animations CAUE dans le cadre de la semaine du développement durable du 1 au 7 avril
- Conférence de Jean Pierre Oliva sur "la conception bioclimatique et isolation écologique" 1er avril 2009
- Stage de formation de deux jours au CAUE, animé par Jean Pierre Oliva
- **Communauté d'Agglomération de la région dieppoise**
- Mise en place du salon Viva Climat et conférences : construire bioclimatique et restaurer sa maison
- Conférence et visite d'une réhabilitation écologique en chaux/chanvre, à Gainneville
- Salon Viva climat le 5 avril à Dieppe - Conférence "Thermique et bâtiment" 125 personnes

Participation à des salons et actions Ademe/EIE
Manifestations
- Visite PAC eau/eau pour préparation des "3 samedis de l'énergie" 23 février, 20 juillet, 17 septembre interview courrier Dieppois et enfin le grand jour le 26 septembre, ouverture de la visite
- ADEME - Salon des énergies renouvelables Foire de Rouen 10 au 13 avril
- Rencontres réseau local - 4 février, 10 mars, 16 avril, 26 mai, 30 juin, 8 septembre, 17 novembre
- 10e rencontre du Réseau EIE à Angers les 25 et 26 juin
- ADEME - Salon habitat de Rouen du 9 au 12 octobre, permanence le 9

Formations
- ÖKOFEN - Participation à une journée de formation sur le chauffage bois, le 10 septembre

Actions complémentaires
Salons
- "Viva climat" - Agglo de Dieppe - préparation du salon - 6 février 2009
- "Écoconstruction" - Patrick Gabriel - Domus matériaux à St Romain-deColbosc, conférence débat sur la rénovation du bâti ancien - dimanche 13 septembre

Intervention /participation à des conférences – colloques réunions

En qualité de partenaire
- COPIL - "5e journée du développement durable" - AREHN - 31 mars 2009, 4 septembre 2009
- COPIL - "Etude prospective de la filière du Bâtiment" - DRE Haute Normandie 12 février, 23 avril 2009, 3 juillet, séminaire le 15 septembre
- COPIL - "Améliorations thermiques dans le respect du bâti traditionnel normand" - DREAL - CETE - 9 et 12 février, restitution le 20 juillet
- COPIL - "Normambat" - CAPEB - Préparation du salon professionnel de Normandie en mars - 21 septembre, 27 octobre, 22 décembre

En qualité d'intervenant
- Conférence - "Comment j'isole mon logement ancien" - Effet de Serre Toi-Même - 26 février
- Conférence - "Les besoins d'une approche globale du bâtiment" - CAPEB Intervention dans le cadre de la remise de diplôme Eco-Artisans
- Conférence - "Éco matériaux" - Sous Préfecture de Dieppe - Sensibilisation des agents
- Conférence - "Amélioration thermique du bâti ancien" - PNR
- Conférence - "Parois perspirantes" - Assises nationales de la construction en terre - Carentan
- Conférence - "Approche globale et économies d'énergies" - Municipalité Bois d'Ennebourg
- Conférence - "Éco-conception dans le domaine du bâtiment" - Lycée Pablo Néruda - Dieppe
- Conférence - "Rénovation thermique" - EIE agglo d'Elbeuf
- Conférence - "Conception Bioclimatique" - PQEB - Petit Quevilly

En qualité d'invité
- Colloque - "Qualité de l'air et VMC" - PQE
- Salon ECOBAT - Paris
- Réunion - Comité Régional des Professionnels de la Construction - DREAL
- CETE- Colloque - "Bonnes pratiques dans le bâtiment" - PQE
- Salon - Bâtir écologique - Paris

Organisation - Evènementiel
- Visite de chantier "paille" pour préparation de la journée porte ouverte au RDV du CAUE
- Visite pour filière Lin locale de l'usine SUTTER
- Participation au voyage d'études de l'AREHN "EDUC'TOUR"
- Visite de longère, réhabilitation écologique en chaux/chanvre
- Visite maison bois d'architecte Caroline Bonnet, nouveau procédé d'isolation, 1er spécimen en France

Dossier de prescriptions communales
- Visite du presbytère de Gonzeville, conseil sur la réhabilitation écologique et thermique le 6 octobre, rendu du dossier le 12 novembre en conseil municipal

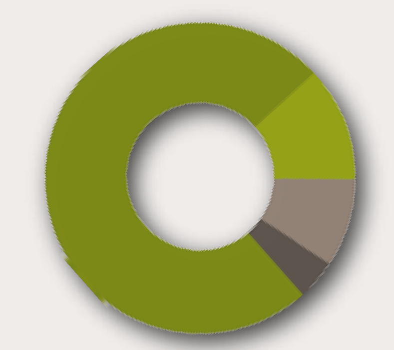
Documents de référence et outils créés

Diaporama
- "Missions et rôles des EIE"
- "comment j'isole mon logement ancien"
- "les besoins d'une approche globale du bâtiment"
- "Les éco-matériaux"
- "amélioration thermique du bâti ancien"
- "Parois perspirantes"
- "ENR et économies d'énergies"
- "éco-conception dans le domaine du bâtiment"
- "Rénovation thermique des pavillons"
- "Conception Bioclimatique"

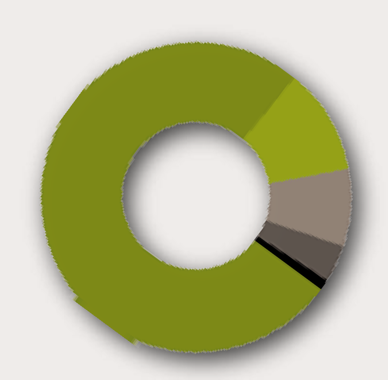
Mise en ligne de documents ou dossiers
- "Visite maison écologique - Gainneville"
- "Effet de serre - Rouen"
- "3 samedis de l'énergie - Val de Saane"
- "Visite chantier paille - Muchedent"
- "Rendez-vous CAUE - Benesville"
- "Conférence Oliva - Rouen"
- "Conférence Jourda - Rouen"
- "Animation Bois-Energie - Bremontier-Merval"
- "Animation Bois-Energie - St Vincent de Cramesnil"

Rapport de gestion 2009

Recettes



Dépenses



Le budget 2009 a fait l'objet d'une révision par le CA du 23 novembre, sur proposition du Bureau. Cette révision concerne uniquement la fusion sur une même ligne budgétaire, de la Subvention Département et du reversement de la Taxe Départementale.
En ce qui concerne les produits, ils sont en très forte hausse, l'exécution du budget dépasse les prévisions de 47,2%. La recette provenant de la T.D. CAUE est très importante et dépasse les prévisions du budget de 28%. Ces recettes proviennent de permis autorisés en 2007 avant la forte baisse des ouvertures de chantiers. L'incidence de la chute de l'activité de la construction se fera sentir à partir de 2010.
Le nombre de conventions ponctuelles signées avec les communes est en hausse 25000€ de réalisation pour 15000€ approuvés. La demande des communes est toujours très soutenue. Les produits des conventions annuelles est en baisse malgré la signature de 4 nouvelles conventions en 2009 (Bihorel, Gainneville, St Romain de Colbosc et le Syndicat Mixte Région Caux Seine) la ville de Bois-Guillaume ayant réduit le temps de mission du CAUE et donc le montant de la convention annuelle.
Le montant des cotisations est en hausse grâce à 25 nouvelles adhésions. Le CAUE compte 589 communes adhérentes et 39 "autres membres". Les vacations de jurys de concours ont été importantes en 2009. Le CAUE a participé à 51 jurys en 2009 (42 en 2008). La Subvention ADEME porte sur deux postes EIE (Rouen et CODAH). La Subvention Région porte sur un poste itinérant et sur 6 mois en 2009 (financement de l'itinérance du poste EIE Rouen sur le Pays de Bray et le Pays Entre Seine et Bray à partir de juillet 2009).

Produits financiers et Transferts de charges : le caractère important et exceptionnel de ces comptes nécessite les informations suivantes :
Le montant exceptionnel des produits financiers enregistrés en 2009 provient du placement de mai à juillet des sommes versées par REUNICA en remboursement de 30 ans de cotisations pour un total de 925972€. Le règlement des cotisations IRCANTEC pour la somme de 698920€ s'est effectué de novembre à décembre par la liquidation de titres anciens de 3 ans qui ont généré de ce fait de très fortes plus-values tout en conservant le volume du portefeuille. Le compte "Transferts de charges exceptionnels" enregistre le différentiel positif de 138277€ entre le remboursement de 30 ans de cotisations REUNICA et la régularisation des cotisations IRCANTEC sur la même période, pour la part employeur. En ce qui concerne les charges, elles sont conformes aux prévisions (+ 1.29 %). Le dépassement sur les prévisions de certaines lignes, notamment les frais de formation, est compensé par des produits correspondants (en transferts de charges). L'exécution du budget est cohérente au niveau des charges. Le produit de la Taxe Départementale, des revenus de valeurs mobilières de placement et des transferts de charges est par contre tout à fait exceptionnel. L'importance de l'excédent budgétaire affecté pour 400000€ au Report à Nouveau permet une avance de trésorerie qui nous aidera à équilibrer les futurs budgets qui vont être affectés par la baisse de la Taxe Départementale.

Le trésorier
Hubert Lecarpentier

Composition du conseil d'administration (Liste à jour au 17 avril 2009)

Représentants de l'Etat
- **Odile BOBENRIETHER,** Directrice Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture, et de la Forêt
- **Marc HOELTZEL,** Directeur Départemental des Territoires et de la Mer
- **Brigitte LELIEVRE,** Directrice du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine
- **Roger SAVAJOLS,** Inspecteur d'Académie

Représentants des collectivités locales, désignés par le Département
- **Benoît ANQUETIN,** Maire de Saint-Aubin-Epinay
- **Dominique CHAUVEL,** Conseillère Générale, Vice-Présidente du Département, Maire de Sotteville-Sur-Mer
- **Philippe CLEMENT-GRANDCOURT,** Conseiller Général, Maire de Bénarville
- **Dany MINEL,** Conseiller Général, Maire de Mesnières-en-Bray
- **Nathalie NAIL,** Conseillère Générale, Vice-Présidente du Département, Conseillère Municipale du Havre
- **Hubert WULFRANC,** Conseiller Général, Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray

Membres désignés par le Préfet en qualité de représentants des professions concernées
- **Fabienne FENDRICH,** Directrice de l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Normandie
- **Marc LE CHEVALIER,** Président de l'Ordre Régional des Architectes
- **Patrick LECOURT,** Représentant l'Ordre des Géomètres-Experts
- **Dominique SUTRA-DEL GALY** Président de la chambre de l'ingénierie et du conseil de France

Membres désignés par le Préfet en qualité des personnes qualifiées
- **Philippe DUCROCQ,** Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- **François ERLENBACH,** Directeur Régional des Affaires Culturelles

Représentants élus par l'Assemblée Générale du 28/05/08
- **Hervé CATTEAU,** Directeur du Centre Départemental d'Amélioration de l'Habitat
- **Samuel CRAQUELIN,** Maire d'Auberville-la-Campagne
- **Hubert LECARPENTIER,** Maire de Saint-Eustache-la-Forêt
- **Jean-Yves MERELO,** Maire d'Héberville
- **Brigitte RINCÉ,** Maire de Gonnetot
- **Nathalie THIERRY,** Maire de Clères

BUREAU (Conseil d'Administration du 30/06/08)
- **Dany MINEL** Président
- **Hubert LECARPENTIER** Trésorier
- **Samuel CRAQUELIN** Secrétaire
- **Brigitte RINCÉ**
- **Nathalie THIERRY**

Membres

L'équipe du C.A.U.E

Directrice
Evelyne FOREST

Architectes
Anne ARCHAMBAULT
Emmanuel CÔME
Alain EOCHE-DUVAL
Olivier GOSSELIN
Daniel LE BOCQ,
Frédérique PETIT
Eric PIARD
Virginie TIRET

Chargé de mission urbanisme
Philippe GRENON

Architectes conseillers EIE
Valérie LOPES
Isabelle VALTIER-FOUQUET

Architectes-Paysagistes
Jean-Christophe GOULIER
Virginie MAURY-DELEU
Perrine MORIN

Responsable service environnement
Sophie de CHAMPSAVIN

Urbaniste
Annie Joëlle JASION

Documentaliste
Chargée de communication
Sylvie LECROQ

Infographiste
Michaël PATON

Dessinateur-Graphiste
Gilles PESQUET

Agent comptable
Catherine VERDURE

Secrétaire de direction
Gaëtane PREVOT

Secrétaire – Information EIE
Anne SEVESTRE



5 rue Louis Blanc
BP 1283 - 76178 Rouen cedex 1
Téléphone : 02 35 72 94 50
Télécopie : 02 35 72 09 72
E-mail : caue@caue76.org
Site Internet : www.caue76.org

Les rendez-vous du C.A.U.E

Référentiel de visites, visites de références

Nous nous mobilisons chaque année pour vous proposer les "Rendez-vous du C.A.U.E" : conférences, visites, rencontres qui ont pour objectif de vous sensibiliser aux problématiques actuelles du cadre de vie.

La mise au point de ce programme comportant une action par mois représente de nombreuses heures de travail, de concertation, de recherche et de prise de contact pour notre équipe. Nous pensons que notre investissement représente pour vous un enrichissement et des idées pour l'avenir de votre commune, de vos administrés. Ce vivier d'idées, vous pourriez le chercher dans les revues ou sur internet. Mais cela vaudrait-il réellement une expérience vécue ou une rencontre humaine ? De plus, des documents décrivant le projet ou la thématique abordée vous sont remis : un dossier spécifique ou bien les fiches référentielles créés par le C.A.U.E. Vous gardez ainsi une trace et vous vous constituez une documentation très utile.

Quand vous êtes venu sur le terrain avec nous, vous revenez souvent. Si vous n'êtes pas encore venu, voici les thématiques abordées d'avril 2009 à avril 2010 :

- **Architectures publiques durables :** réalisations récentes en Seine-Maritime : la Maison des Forêts, une école, une salle polyvalente (Visite commentée en présence des concepteurs et des maîtres d'ouvrage)
- **Gestion différenciée :** traitement alternatif des espaces publics (Conférence, visite du parc et démonstration de matériel)
- Les Portes de la Forêt à Bois-Guillaume, un quartier résidentiel structuré par l'hydraulique douce (Visite commentée en présence des concepteurs et du maître d'ouvrage)
- **Protéger les éléments du paysage :** maîtriser le patrimoine du quotidien,... une méthodologie initiée par le CAUE 76 (Conférence)
- **Fleurir autrement les villes et les villages :** dynamiques végétales et espace public (Conférences et Visite d'opérations de fleurissement communal)
- **Haies d'essences locales :** démonstration de taille
- **Réhabilitation écologique :** reconversion d'un presbytère en éco-gîte (Visite commentée)
- **Habitat performant d'aujourd'hui :** une vraie démarche globale (Conférence et visite commentée)
- **Architecture bioclimatique :** un dialogue avec l'environnement (Visites de maisons individuelles)
- **L'habitat des séniors au cœur de la vie sociale** (Conférence et visite).

Nous vous donnons rendez-vous pour une prochaine rencontre autour d'une idée neuve ou d'un projet innovant. Le prochain programme sera diffusé cet été. Il sera également disponible sur notre site internet www.caue76.org. N'oubliez pas de cocher votre agenda. ■

589 communes et 39 autres partenaires adhèrent au C.A.U.E.

En adhérant à notre association, les communes montrent l'intérêt qu'elles témoignent pour notre démarche et plus généralement pour l'aménagement de leur cadre de vie.

Dans ce but, nous vous proposons d'adhérer à notre association dont la cotisation annuelle est pour 2010 de 46,46 € de forfait pour les communes de moins de 430 habitants et 0,106 € par habitant pour les communes dont la population est comprise entre 430 et 100 000 habitants (arrondi à l'euro supérieur).

Pour les "autres partenaires", cotisation d'un montant forfaitaire de 101 €.

N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir un bulletin d'adhésion : 02 35 72 94 50

Communes de Seine-Maritime adhérentes au C.A.U.E à la date du 5 Mai 2010

Adhérentes
Non-adhérentes